

CPPAP N°0922 G 82135

MAI/JUIN 2018

6 EUROS

l'école

# émancipée

N°71

REVUE SYNDICALE ET PÉDAGOGIQUE - PARAISSANT DEPUIS 1910



**DOSSIER :**  
**RETRAITES**  
**EN DANGER...**

P. 14-20

- Congrès du SNES-FSU à Rennes P. 6-7
- Suzanne Citron P. 8-9
- Le Mai 68 des enseignant-es P. 28-29

# APPEL COMBATTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME.... ET L'ISLAMOPHOBIE !

**A** lors que se développent dans toute l'Europe des propos, actes et agressions racistes, xénophobes et antisémites :

Nous dénonçons, combattons l'antisémitisme, et tout acte criminel ou agression à ce titre, comme nous le ferions pour toutes les formes de racisme quelles qu'elles soient.

Nous savons que se taire aujourd'hui, banaliser ces discours et ces agressions ouvre la porte demain aux pires drames que l'histoire récente ou plus ancienne a fait connaître: qu'il s'agisse du génocide des Juifs et des Roms perpétré par le nazisme, de celui des Tutsis, du génocide arménien, de l'épuration ethnique en Bosnie ou du génocide actuel des Rohingyas.

Par les amalgames qu'il fait, « *Le manifeste contre le nouvel antisémitisme* » attise et renforce ce qu'il prétend dénoncer.

Le délinquant voleur et meurtrier, nourri des poncifs antisémites sur la richesse supposée de toute personne juive, n'est pas le bras de Daesh ni le compagnon d'arme de Mohamed Mehra, Amedi Coulibaly ou Salah Abdeslam.

Les violences antisémites actuelles, aussi insupportables qu'elles soient, sont loin d'être comparables à un pogrom et encore moins à une épuration ethnique !

Assimiler la gauche antisioniste, qui a toujours été au premier rang du combat contre tous les racismes, à une nouvelle forme de l'antisémitisme relève d'une diversion mensongère et scandaleuse.

Assimiler ceux qui dénoncent la colonisation israélienne et son gouvernement d'extrême droite à des complices de l'antisémitisme est un amalgame inacceptable.

Au moment où les agressions contre les Français d'origine maghrébine, africaine et contre les Roms se développent, au moment où dans le débat politique générale, les propos stigmatisants contre les migrants et les exilés se multiplient, au moment où se libère une parole raciste, xénophobe et islamophobe décomplexée :

➤ Nous refusons la notion de responsabilité collective, que cela concerne un peuple ou une communauté religieuse.

➤ Nous refusons l'amalgame entre les actes criminels odieux ou à caractère délirant de certains et les projets ouvertement racistes et antisémites d'exécutions ou de massacres ourdis par d'autres.

➤ Nous rappelons que les premières victimes de Daesh et de ses sbires sont d'abord les

populations des pays arabes ou africains et des musulmans.

➤ Nous dénonçons un texte qui assimile tout Musulman à un intégriste en puissance, le désigne à la vindicte populaire et exige allégeance culturelle et repentance religieuse.

Les exactions atroces commises au nom des intégrismes de tout genre, des dictatures de toutes espèces ont en commun cette capacité à rivaliser dans l'horreur, la mise en scène de la terreur et le refus radical de notre commune humanité.

Les politiques laminant la vie de millions de personnes et la démission des forces qui devraient défendre les droits sociaux des peuples nourrissent le terreau d'une désespérance. Elles favorisent les régressions identitaires et les passions funestes du terrorisme.

Nous affirmons qu'il faut relever ce défi mortifère et se mobiliser pour arrêter cet engrenage fatal.

Nous affirmons notre solidarité avec toutes les victimes de ces exactions et notre exigence de ne pas refaire ce qui fut fait en d'autres temps: accueillons et défendons toutes celles et ceux qui les subissent. ●

## Signataires :

Alain Cyroulnik, Philippe Cyroulnik, Myriam Martin, Alain Krivine, Samy Johsua, Renée-Claire Glichtzman, Laurent Levy, Bernard Noël, Élias Sanbar, Christine Poupin, Marc Slyper, Philippe Poutou, Annick Coupe, Olivier Besancenot, Anne Rochette, Camille Saint-Jacques, Marcel-François Kahn, Sophie Bensaïd, Enzo Traverso, Julien Salingue, Pierre Buraglio, Pierre Khalifa, Dominique Vidal, Pierre Cours-Salies, Laurence De Cock, Philippe Roux, Marie Ducat, Jacques-Henri Michot, Dominique Angel, Jacques Moulin, Patrick Silberstein, Marie-France Cyroulnik, Michèle Sibony, Paul Alliès, Bernard Dreano, Sophie Zafari, Stéphane Tessier, Pierre Stambul, Catherine Samary, Michèle Krum, Jean-Marc Bourquin, Sonia Casagrande, Nadine Slyper, Claude Bégué, Claude Gutman, Salah Amokrane, Bernard Landau, Jacques Lerichomme, Françoise Laroche, Claude Buraglio, Al Martin, Valérie Jouve, Bernard Cholet, Omar Slaouti, Patrice Leclerc, André Rosevègue, Alima Boumedienne, Thierry, Mohammed Ben Yakhef, Sonia Fayman, Jacques Fontaine, Fafia Djardem, Michel Angot, Pierre Josse, Julien Rivoire, Pierre-Yves Pira, Hélène Adam, Jean Malifaud, Bernard Deswarte, Didier Daïen, Dominique Dehais, Tristan Tremeau, Nathalie Quintane, Jean-Luc Nancy, Jean Marc Cerino, Gérard Chaouat, Bally Bagayoko, Alain Jugnon, Mathilde Ferrer, Zarka, Lena Coulibaly, Fatou Coulibaly, Michel Ricard, Patrick Chorowicz, Paule Bodilis, Estelle Fredet, Charles Bonn, Barbara Satre, Jean-Paul Ravaut, Michel Henry, Christian Bensimon, Véronique Bourquin-Valzer, Nicky Tremblay, Agnès Denis, Bernard Alleton, Sylvie Amestoy, Arthur Leduc, Jean-Louis Griveau, Catherine Bensimon, Marie-José Mondzain, Isabelle Nicoladze, Mouloud Haddak, Jean-Louis Schoelkopf, Marie-Claude Herboux, Patrick Brody, Étienne Adam, François Wouters, Jacques Fath, Michèle Lesbre, Pierre Alferi, Jacques Bidet, Noufissa Nikou, Jean-Marie Gleize, Simon Picou, Fazia Balhi, Nathalie Crubézy, Roland Ceccotti, Didier Epszajn, Lysia Edelstein, Sonia Ollivier, Pierre Rousset, Merwane Daouzi, Pascal Boissel, Jean-Marie Viprey, Josette Trat, Daniel Guerrier, Pedro Vianna, Eric Meleuc, Zora Perret, Raphaël Giromini, Alexis Cukier, Colin Falconnor, Raymond Benhaim, Mehdi Lallaoui, Christian Mahieux, François Gèze, Marcel Seguret, Alice Dula, Bernard Messing, Dominique Terres, Gilles Houdouin, Vincent Genestet, Clémentine Cholet, Michel Faujour, Tatiana Cyroulnik, Pierre Concialdi, Katayoun Jondeau, Rhizlane Laabid, Nicolas Cyroulnik, Eric Laine, Olivier Milleron, Lucien Sanchez Badia, Frédéric Nadolny, Claudine Gleyzes, Guy Ayats, John Mullen, Jean-Pierre Martin, Mohamed Mechmache, Marie-Claude Maclaren, Alistair Maclaren, Philippe Sheppens, Franck Gaudichaud, Louis Weber, Daniel Desmé, Frédéric Bodin, Messaoud Romhdani, Kamel Jendoubi, Dominique Claymann, Aurore Buvron, Gilles Manceron, Jean Philippe Milesy, Myriam Campinos-Dubernet, Patrick Vassalo, Mireille Fanon Mendès-France, Franck Moully, Patrick Fodella, Anne-Marie Faucon, Michel Malacarnet, Arnaud Clapier, Elizabeth Heller, Jean-Jacques Rue, Les Cinémas Utopia, Laurent Esquerre, Marie-Ange Debarde, Désirée Debarde, Pierre-Yves Freud, Sharon Kivland, Michel Mousel, Jean-Louis Prat, Denis Vicherat, Jean-David Casemajor, Pouria Amirshahi, Tarek Ben Hiba, Brigitte Péret, Gilles Lemaire, Martine Spensky, Henri Mermé, Jean-Marie Fouquer, Caroline Houdin-Bastide, Pierre Granet, Armand Creus, Cécilia Joxe, Alain Joxe, Dominique Grange, Jacques Tardi, Jean-Gabriel Coignet, Madjid Messaoudène, Martine Gazel, Michel Capron, Catherine Tricot, Frédéric Valabrègue, Olivier Martin, Monique Migneau, Guillaume Jondeau, Xavier Milleron, Michèle Guerci...



## DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

## ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Judith FOUILLARD, Véronique PONVERT, Cécile ROPITEAUX, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

## COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : ERIC MONTELLO

IMPRESSION : RIVATON ET COMPAGNIE

177 Allée des Érables, 93420 Villepinte

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site :

[www.ecoleemancipée.org](http://www.ecoleemancipée.org)

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats.

Vos réactions, vos suggestions d'articles

sont à envoyer à Bernard Deswarte,

e-mail : [bernard.deswarte@gmail.com](mailto:bernard.deswarte@gmail.com)

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés

avant le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Le n° 70 de la revue de mars avril 2018

a été tiré à 1100 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE : D. R.

**JOURNÉES D'ÉTUDES DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE**  
du 7 au 10 juillet au Domaine du Rocheton à Melun (77). Inscription sur le site.  
L'assemblée générale statutaire des Ami-es de l'École émancipée aura lieu  
le dimanche 8 juillet au matin.

## ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- » ABONNEMENT INDIVIDUEL ET STRUCTURE SYNDICALE : 33 EUROS.
- » ABONNEMENT TARIF RÉDUIT (REVENUS INFÉRIEURS À 1500 EUROS) : 22 EUROS.
- » ABONNEMENT DE SOUTIEN : 55 EUROS OU PLUS...
- » ABONNEMENTS MULTIPLES : AJOUTER 11 EUROS PAR EXEMPLAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

## JE M'ABONNE POUR :

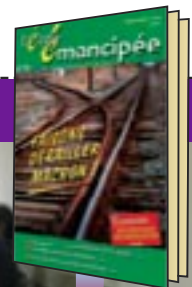
- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

NOM ET PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

CODE : .....VILLE : .....

E-MAIL : .....



## VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

» PAR CARTE BLEUE SUR LE SITE DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

» PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE :

L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE

C/O YVES CASSUTO,

25, RUE DE LA SOURCE 54000 NANCY

**OU DÈS MAINTENANT  
PAR RENOUVELLEMENT  
AUTOMATIQUE !**

## SOMMAIRE

p. 2 : APPEL : Combattre le racisme, l'antisémitisme... et l'islamophobie !

p. 3 : Édito

## SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : Une réforme pour précipiter la justice dans l'abîme, Syndicat de la Magistrature  
La position du SNEPAP-FSU

## SYNDICALISME

p. 6 et 7 : Le congrès SNES-FSU à Rennes, ou comment souffler sur la breizh

## ÉDUCATION

p. 8 et 9 : Suzanne Citron : une historienne résistante, pédagogue et critique

p. 10 et 11 : Neurosciences et éducation

p. 12 et 13 : La face cachée de la loi ORE

DOSSIER : p. 14 à 20  
RETRAITES, DANGER

## SOCIÉTÉ

p. 21 : Notre Dame Des Landes : la guerre aux « communs » a commencé

## INTERNATIONAL

p. 22 et 23 : Où va le Venezuela de Maduro ?

## FÉMINISME

p. 24 et 25 : Journées intersyndicales femmes des 28 et 29 mars

## HISTOIRE

p. 26 et 27 : Mai 1968, les femmes actrices mais pas encore féministes !

p. 28 et 29 : Le Mai 68 des enseignant-es

## CULTURE

p. 30 et 31 : Mai 68, actualité éditoriale d'un souffle révolutionnaire

p. 32 : Formation professionnelle : « libéral, nous voilà ! »

Macron veut  
« aller jusqu'au bout »,  
arrêtons-le !

Emmanuel Macron n'est pas à la fête pour son premier anniversaire à l'Élysée. La faiblesse de sa base électorale et le renouveau des luttes sociales fragilisent celui qui est rapidement devenu, pour beaucoup, « le président des riches ». Fidèle aux « stratégies du choc » éprouvées avant lui par d'autres dirigeant-es, il attaque tous azimuts : ordonnances travail, hausse de la CSG, réforme du bac et du lycée, sélection à l'entrée des universités, réforme de la SNCF... La tactique est bien connue : une réforme en chasse une autre, empêchant ainsi toute discussion et contestation. Bien que la méthode soit éculée, elle marque une accélération en une marche forcée qui balaye au passage tous les espaces et les temps de négociation ou de discussions démocratiques, que ce soit avec les syndicats ou à l'Assemblée.

Aussi, il apparaît urgent aux mouvements sociaux de s'adapter : comment continuer à jouer les cartes catégorielles, les querelles de boutique quand ce sont les fondements même du jeu démocratique qui sont remis en cause ? L'urgence veut que nous fassions feu de tout bois et fi des clivages. Ainsi, pour que les luttes en cours s'agrègent en un mouvement d'ensemble qui conteste au pouvoir actuel son hégémonie, il est important que puissent converger les positionnements associatifs, syndicaux, politiques. Ce sont tous les tenants d'une opposition de lutte à la politique de casse sociale qui doivent s'unir.

La victoire des occupant-es à Notre Dame des Landes est en ce sens une leçon : c'est bien l'unité la plus large qui a permis l'abandon du projet d'aéroport. Et c'est en raison de la fragilité de cet arc unitaire, après cette annonce, que le gouvernement s'est senti libre de matraquer dans la ZAD. La répression est d'ailleurs un marqueur fort de la fin de cette première année de mandat. Des universités aux migrant-es en passant par les quartiers populaires, ce sont tou-tes celles et ceux d'en bas qui subissent les violences policières. Cet état policier qui s'étend est aussi celui qui allonge la détention lors des demandes d'asile et qui engeôle des enfants en durcissant la loi sur l'accueil des réfugié-es. Macron a beau se poser en rempart contre l'extrême droite, il drague son électorat et laisse se former un peu partout des petites milices qui se donnent toute licence pour s'attaquer à celles et ceux qui luttent pour leurs droits. Sans condamnation franche de l'État et au moment où la proximité de ces nervis avec une frange non-négligeable de la police est démontrée, il est important que toutes les parties prenantes du mouvement social n'oublient pas ces questions, dans leur activité mais aussi dans la protection de leurs propres forces.

Prenons nos désirs pour la réalité : engageons-nous avec détermination dans l'action, y compris là où les conflits sont déjà ouverts par d'autres et sur des terrains qui, pour éloignés qu'ils puissent paraître de nos préoccupations catégorielles, ne sont pas sans lien avec elles, et n'en sont pas moins le creuset de revendications unifiantes susceptibles de grossir nos rangs et faire pencher le rapport de force en notre faveur. ●

CLÉMENT LEFÈVRE

# Une réforme pour précipiter la justice

**Syndicat  
de la Magistrature**

**L**e gouvernement a examiné, au Conseil des ministres du 20 avril 2018, son projet de loi Justice qui comprend aussi bien une réforme de l'organisation des juridictions qu'une réforme de la justice civile et pénale. Utilisant le mode de l'urgence, ces projets fondamentaux et complexes ont fait l'objet d'un simulacre de concertation en quinze jours au cours du mois de novembre 2017, les choix ayant été faits sans aucune discussion et en s'inspirant pour grande part des travaux de l'Institut Montaigne d'odéologie libérale.

## Le recul de la justice de proximité

Cette énième réforme de la justice française, sans augmentation de moyens consiste en un rétrécissement de l'autorité judiciaire. Or, selon le classement de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), pour son budget annuel alloué au système judiciaire (tribunaux, ministère public et aide juridictionnelle) rapporté au PIB par habitant, la France a (encore) reculé, 37ème sur 43 pays, et elle se situe désormais derrière l'Azerbaïdjan et l'Arménie... Elle compte 3 procureur-es pour 100 000 habitant-es, alors que ce chiffre est de 10,4 dans les autres pays du Conseil de l'Europe et 9,1 juges professionnels pour 100 000 habitant-es (en 2008, ils étaient 11,9). La moyenne européenne est de 20,6.

En matière d'organisation judiciaire, cette réforme aboutit à la suppression des tribunaux d'instance et de la fonction des juges d'instance, achevant en cela la grande oeuvre de Rachida Dati. De nombreux territoires seront transformés en friches de justice, l'accès à un tribunal de proximité sera remplacé par le numérique, au mépris de toute réflexion de l'exercice



PHOTOS: D. R.

effectif des droits fondamentaux qui permettrait l'instauration d'un débat contradictoire au civil (avec une fracture numérique ignorée). De manière coordonnée et sur 5 ans, certains tribunaux de grande instance estimés secondaires seront dévitalisés afin de ne laisser qu'un tribunal par département, puis progressivement, ce sera le tour de certains cours d'Appel.

## Une refonte des procédures néfaste aux justiciables

Cette réforme s'attaque aussi à une refonte totale de la procédure judiciaire.

- *la dématérialisation du traitement des injonctions de payer via une plateforme nationale de gestion des injonctions de payer.* Alors que le juge d'instance vérifiait le caractère abusif des demandes des créanciers, la véracité de la créance ou la légalité du contrat de crédit, ce sera dorénavant une plateforme de gestion nationale branchée sur les organismes de crédit et les huissiers, qui validera l'intégralité de ces demandes. La fin du droit de la consommation est programmée.

- *la cession du contrôle des comptes de gestion de tutelles à des organismes de protection de majeurs protégés ou des professionnels du chiffre ou du droit, au risque manifeste de conflit d'intérêts au détriment des personnes les plus vulnérables.*

- *la multiplication des phases de médiation numérique et/ou participative,*

conçues non pas comme des phases de règlements amiables de litiges mais comme des obstacles à l'accès au juge pour le plus grand bénéfice de prestataires privés, les *legal tech*.

- *la suppression et démembrement de la fonction de juge des affaires familiales au profit de prestations tarifées de médiations, des notaires et renchérissant le coût de ce contentieux.*

Au pénal, la situation n'est pas plus progressiste avec :

- un amoindrissement du contrôle de l'autorité judiciaire sur les prolongations en garde à vue ;

- une marginalisation des juridictions d'instruction en multipliant les obstacles à la plainte avec constitution de partie civile devant un juge d'instruction ou avec une nouvelle procédure de comparution différée, tout cela pour éviter de saisir un juge d'instruction ;

- une extension des juridictions pénales à juge unique ;

- l'instauration d'un tribunal criminel au détriment des jurés populaires, multipliant les juridictions criminelles en fonction du quantum de la peine encourue ;

- la régression du débat judiciaire dans de nombreux domaines par l'instauration d'amende forfaitaire ;

- une extension des mesures dérogatoires de contrôles et d'écoutes téléphoniques, de perquisitions sans assentiment, de sonorisations en tous genres et d'interceptions de correspondances et de communications.

# La position du SNEPAP-FSU

## dans l'abîme

Bien évidemment, s'agissant d'une loi d'habilitation, d'autres surprises sont prévues par ordonnances, dont la limitation du droit d'appel.

### La casse du service public de la Justice

Ce n'est donc pas une simple réforme qui est en cours, mais la table rase sur un système judiciaire qui avait mis un siècle d'évolutions et d'atermoiements pour consolider un État de droit et qui, petit à petit, arrivait à réguler les conflits et maintenir le lien social et l'équité entre le faible et le fort. Le sentiment sur cette réforme oscille entre la grande farce et la catastrophe sociale et institutionnelle.

Mais il faudra analyser précisément à qui profite le crime : le secteur privé, certes, mais celui-ci est en pleine ébullition devant ce nouveau marché du droit et il finira en coupe réglée par des investisseurs monopolistiques. Les décisions de la justice civile leur auront été déléguées... sans contrôle.

Le gouvernement reste sourd à toutes observations et critiques, opérant un déni de réalité de ce qu'il va advenir avec un tel abîme judiciaire. La réponse est pourtant dans la question, un affaiblissement de la règle républicaine, une incompréhension croissante des populations les plus défavorisées ou simplement périphériques, celles et ceux qui vivent dans les territoires délaissés de la République. Avec un tel traitement, il ne faudra pas s'étonner des votes populistes. ●

GILLES SAINATI,  
SECRETARE NATIONAL DU SYNDICAT  
DE LA MAGISTRATURE



PHOTOS: D. R.

« Le 29 mars 2018, Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice s'est adressée par courrier à l'ensemble des magistrats et agents du Ministère de la Justice afin de présenter le projet de loi de programmation pour la justice 2018-2022. Son souhait de réformer la justice est guidé par deux principes : placer le justiciable au centre de nos préoccupations et recentrer chacun des acteurs de la justice sur son cœur de métier.

Or, si une évolution est indispensable pour redonner du sens et de l'efficacité à la peine en ne faisant plus de la peine d'emprisonnement la seule référence, le choix de la promotion de la Détention à Domicile sous Surveillance Électronique (DDSE) et la fusion de la contrainte pénale et du sursis avec mise à l'épreuve sont discutables.

En effet, nous partageons le constat qu'il faut changer de paradigme, mais avec l'émergence d'une véritable peine autonome hors des murs de prison. Or, il apparaît clairement que le projet de loi ne consacre pas cette peine dans la réécriture de l'échelle des peines correctionnelles.

Force est de rappeler que les 15 dernières années ont été particulièrement denses d'un point de vue législatif et réglementaire avec un impact direct sur les services pénitentiaires d'insertion et de probation en milieu ouvert (accroissement de 120 000 à 190 000 personnes suivies en Sursis avec mise à l'épreuve par exemple, création du Suivi socio-judiciaire...), les métiers pénitentiaires d'insertion et de probation connaissent une évolution doctrinaire, professionnalisant ainsi leurs champs d'intervention. Cette évolution est déterminante dans la conduite d'une réforme sur l'efficacité des peines.

Nous vous présenterons trois mandats historiques de notre syndicat à la lumière des articles du projet de loi. L'objectif du Président de la République de faire que les citoyens comprennent les prononcés des peines est partagé par notre syndicat. Mais, selon notre lecture, le projet de loi tel qu'envisagé ajoute un degré de complexité

en changeant simplement la dénomination de dispositifs déjà existants. Le SNEPAP-FSU a toujours demandé la révision de l'échelle des peines en revendiquant un recours plus fréquent aux peines restrictives de liberté de toutes natures, efficaces pour diminuer la récidive. À cette fin, la consécration d'une véritable peine de probation<sup>(1)</sup> sera à notre sens un véritable gage de simplification, de sens et d'efficacité des peines ; avec l'aménagement automatique de toutes les peines fermes. (...)

Le projet de loi va renforcer le prononcé des peines d'emprisonnement qui sera la condition pour ouvrir aux sursis ou aménagement de peines et, ipso facto, réduira le nombre de travaux d'intérêt général (TIG) au profit d'aménagement de peine sous écrou.

Le SNEPAP-FSU revendique une peine de probation forte, indépendante de l'emprisonnement, qui pourrait contenir à la fois la possibilité d'une mesure de TIG ou de surveillance électronique ; ainsi que la possibilité de fixer des peines autres que l'emprisonnement comme peine de référence pour des délits simples ne portant pas atteinte aux personnes.

Enfin, en lien avec l'évolution du cœur de métier des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), il nous apparaît nécessaire et indispensable que ce projet de loi renforce la définition de l'évaluation criminologique et intègre des concepts-clés comme celui de la désistance, (processus par lequel une personne sort de la délinquance). Pour parachever le travail de l'administration pénitentiaire sur la mise en œuvre du Référentiel des Pratiques Opérationnelles, cette dimension est fondamentale et renforcera les services de l'administration pénitentiaire dans l'exercice de leurs missions. ●

(1) La probation permet à un délinquant d'échapper à une peine d'emprisonnement, à condition de se soumettre à certaines obligations (travail ou formation, suivi par les personnels d'insertion et de probation).

# En congrès à Rennes, ou comment souffler sur la breizh



Clément Lefevre, représentant de l'ÉE au Secrétariat national.

**C**e congrès s'est tenu moins d'un an après l'arrivée au pouvoir de Macron, année pendant laquelle le mouvement syndical a été mis à rude épreuve et a subi une défaite importante sur la Loi travail. Que ce soit sur la Fonction publique ou sur l'éducation, tous les indicateurs sont au rouge et le SNES-FSU se trouve en difficulté sur sa ligne qui consiste à valoriser le dégel du point et le PPCR comme des victoires syndicales. Pas de grain à moudre et du mal à mobiliser... les discussions du congrès ont témoigné de cette difficulté à penser l'avenir. Ce fut le cas en particulier du débat sur l'action, avec une direction UA écartelée entre la volonté de garder une unité large avec la CFDT et l'UNSA sur le terrain de la Fonction publique – quitte à prévoir une journée de grève bien tard au regard de la séquence sociale ouverte par les cheminot-es et les étudiant-es – tout en constatant que sur le terrain de l'éducation, l'inaction était impensable et qu'il fallait donc, sans attendre, lancer des journées de grève pendant la période des vacances scolaires, et ce, dans des conditions unitaires plus que restreintes.

Les dossiers les plus emblématiques du moment ont également révélé les difficultés d'une direction syndicale qui sous-estime la gravité des attaques contre l'école (thème 1) et contre les personnels (thème 2), pour ne pas désespérer Billancourt à la veille des élections professionnelles, mais aussi par manque d'approche politique de toutes ces questions. Comme si les

réformes en cours ne s'inscrivaient pas dans une orientation politique cohérente de casse de l'État social sous toutes ses formes. Ce n'est pas un hasard si ce congrès a vu sur ces deux thèmes des amendements adoptés par

la salle contre l'avis des rapporteur-es UA. Fait rare au SNES-FSU. Cela montre aussi une certaine vitalité du débat démocratique et le fait que les jeux sont plus ouverts que jamais. L'École Émancipée a pris toute sa place dans ces débats montrant la justesse de notre lutte pour faire du SNES-FSU un syndicat réellement pluraliste.

Enfin, l'adoption de l'amendement statutaire, qui impose une représentation femmes/hommes au moins paritaire dans les instances du syndicat, est un vrai motif de satisfaction pour l'ÉE qui s'est longtemps battue pour cela. Adoption qui n'est pas allée de soi car, malgré le fait que cet amendement soit présenté par le secrétariat national et les élu-es UA et ÉE à la CA nationale, certaines sections académiques se sont, jusqu'au bout, farouchement battues contre. En filigrane, persiste pour celles-ci l'idée que l'oppression spécifique des femmes n'aurait aucune incidence sur leur militantisme au SNES-FSU, quand elles ne vont pas jusqu'à la nier. Là comme ailleurs, la lutte pour les droits des femmes doit continuer. ●

## THÈME 1 : L'ÉCOLE

Le pré-rapport étant assez indigent, de nombreux amendements ont été présentés et les débats ont été mouvementés. La tribune UA s'est opposée à mieux caractériser la politique du mandat de F. Hollande, les conséquences du nouveau socle et de la réforme du collège.

La bataille a été houleuse à propos du LSUN et des parcours en collège. Après commission, 14 sections académiques demandaient l'abandon du LSUN par un amendement écrit qui a été reformulé pour être intégré. Selon l'avis du congrès, contre la tribune, les parcours doivent être abrogés.

Si la réflexion sur le double palier d'orientation 3<sup>e</sup>-2<sup>de</sup> est entamée et que l'idée d'un lycée commun peut poindre ici ou là, le débat sur le lycée unique, que l'ÉÉ porte, reste encore difficile tant UA verrouille le sujet en posant comme préalable à toute réflexion sur le lycée la défense des trois voies. Les rapporteur-es UA, frileux-ses sur la question de l'éducation prioritaire, ont été mis-es en minorité après leur refus d'intégrer un amendement visant le soutien à tous les établissements se battant pour entrer ou rester dans l'EP. Enfin, le texte a été durci concernant l'inclusion et les UPE2A.

Finalement, beaucoup d'amendements, dont certains portés par les S3, étaient issus de rédactions proposées par l'ÉÉ. L'intégration de nombre d'entre-eux dans le texte final est donc le fruit de notre travail collectif de tendance et nous pouvons nous en féliciter. Le manque de flair politique de la tribune a aussi aidé à durcir, en réaction, le jugement des congressistes.

## THÈME 2 : LES PERSONNELS

Les enjeux principaux portaient sur le contrôle hiérarchique des enseignant-es, leur formation initiale et la précarité.

► **Pressions hiérarchiques** : les textes initiaux se félicitaient de la réforme de l'évaluation liée à PPCR. Cela a été nuancé. En plénière, l'accompagnement syndical à tous les stades des rendez-vous carrière a été acté. Mais la classe exceptionnelle reste considérée comme une avancée.

► **Formation initiale** : l'idée que toutes et tous les stagiaires bénéficient d'une décharge de service pour être formé-es dans des ESPE améliorées a été intégrée. Le débat sur la place du concours a été ouvert et des S3 se sont rangés à nos arguments.

► **Précarité** : les mandats de plan de titularisation de toutes et tous les non-titulaires et d'arrêt immédiat du recours à la précarité ont été réaffirmés, les revendications développées.

Trois amendements ont été adoptés en plénière contre les rapporteur-es UA. Le 1<sup>er</sup>, en réaction à une nouvelle forme de conseil pédagogique, réaffirmait l'intégration du temps de concertation dans les services, hors de tout contrôle hiérarchique. Le 2<sup>e</sup> demandait pour les Antilles et la Guyane l'application de la règle de limitrophie dans la table d'extension du mouvement. Le 3<sup>e</sup> demandait, pour faciliter l'accès au CDI, que les deux mois d'été ne soient pas considérés comme interruptifs.

D'autres amendements ont obtenu entre 20 % et 30 % des voix : déconnexion totale carrière-évaluation, recrutement à la licence...

Au final, si la majorité de la délégation ÉÉ a voté contre, le thème a été adopté avec 86 % des voix.



L'ÉÉ en réunion de tendance.

## THÈME 3 : LES ALTERNATIVES

Le travail des camarades dans les congrès académiques a porté ses fruits puisque le thème 3 avait été renforcé par rapport au pré-rapport d'avant congrès. Celui-ci a permis d'aller encore plus loin sur la critique des politiques actuelles et la casse du Code du travail, la Sécurité sociale et les mutuelles, la transition écologique, la CSG et, pour la partie droits et libertés, sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les extrêmes-droites ainsi que sur les migrant-es.

Trois questions ont occupé majoritairement les débats : les mutuelles, la laïcité et la sécurité des établissements. Sur les mutuelles, affirmant la volonté d'aller vers une Sécurité sociale à 100 % et la remise en cause des dérives des mutuelles, notamment de la MGEN, le texte dit maintenant qu'il faut aller vers la fusion des mutuelles et de la Sécurité sociale. Sur la laïcité, comme au précédent congrès de Grenoble, les débats se sont focalisés sur la neutralité s'imposant à toute personne investie d'une mission de service public ou y concourant, donc aussi aux parents accompagnant les sorties scolaires. Un amendement présenté pour supprimer cette dernière partie de la phrase a été rejeté. Un autre amendement, que nous avons aussi soutenu, demandant que le SNES s'oppose à la vidéosurveillance dans les établissements scolaires, est passé.

Il s'en est fallu de peu qu'il en soit de même pour l'amendement sur la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnité ni rachat soutenu par plusieurs S3 qui a obtenu 45 % de pour.

Finalement, considérant que les avancées étaient significatives, nous avons décidé de voter ce thème.



## THÈME 4 : LE SYNDICALISME

Dans ce thème, l'essentiel de ce qui faisait problème dans le pré-rapport a été supprimé : ce qui remettait en cause le travail fédéral, était négatif sur le syndicalisme de transformation sociale, ou encore ce qui faisait de la FSU le trait d'union entre syndicalisme d'accompagnement et syndicalisme de transformation sociale (même si l'intersyndicale Fonction Publique est valorisée comme le « laboratoire » de ce qu'il faut faire plus largement). La caractérisation de la période s'est nettement améliorée. Sur les questions internes, les préoccupations ont beaucoup porté sur l'échelon régional dans un contexte de fusion et de décentralisation, sans qu'il en soit rien sorti de concret. Rien de décisif non plus sur la communication mais l'attachement aux publications papier demeure. La proposition d'espaces de réflexion pour outiller, en toute indépendance de l'institution, les collègues sur leurs pratiques professionnelles a été empêchée par de gros S3, réticents à revendiquer l'expertise pédagogique des personnels. Nous n'avons pas réussi à avancer sur le pluralisme dans le SNES.

Une avancée avec un paragraphe sur la Catalogne. Impossibilité de faire voter que le SNES rejoigne la campagne BDS. Le texte reste faible sur les questions femmes malgré leur inscription dans l'observatoire de la vie syndicale et l'amendement statutaire sur la parité dans les instances adopté par ailleurs.

Ainsi, malgré le regret que l'analyse de l'actualité de la mobilisation sociale montante n'ait pas assez irrigué ce texte pour le rendre plus combatif, nous l'avons voté puisqu'il ne comportait rien d'inassumable pour nous.

L'ÉQUIPE ÉÉ DU BN DU SNES



# Suzanne Citron résistante, p

**Il nous faut tisser ensemble la trajectoire d'une femme, d'une enseignante engagée et d'une intellectuelle, pour restituer ici la part de ce qui doit être accueilli comme une contribution déterminante à la pensée sur l'école et l'enseignement de l'histoire. Suzanne Citron est morte à 95 ans ; autant dire que la traversée du siècle n'est pas ici qu'une expression convenue.**

**N**ée au lendemain de la Première guerre, dans une famille bourgeoise, juive, laïque, Suzanne, Grumbach à l'époque, est élevée dans le culte de la République radicale, dans toutes ses dimensions, y compris coloniale. La conviction d'une République infaillible lui est tellement chevillée au corps que la défaite et l'armistice de 1940 sont insupportables. Les lettres à son père en témoignent : l'arrivée de Pétain est pire qu'une trahison, elle est un basculement, pour la jeune lycéenne vers le monde adulte, de la naïveté à la responsabilité froide et grave, d'une jeune juive contrainte de fuir la zone occupée. Suzanne raconte tout cela dans son dernier ouvrage, *Mes lignes de démarcation* (2003). En 1942, étudiante à Lyon, elle s'engage auprès de la résistance après un cours magistral de Henri-Irénée Marrou<sup>(1)</sup> où ce dernier propose un vibrant plaidoyer pour la démocratie à travers l'exemple des modèles politiques antiques. Elle rejoint alors les réseaux chrétiens de gauche : l'étincelle était donc venue d'un historien. Déportée en 1944 vers le camp de Drancy d'abord, elle échappe par miracle au convoi pour Auschwitz, mais sa sœur adorée, Jeanine, racontait qu'à la Libération, Suzanne n'avait plus souri pendant un an. Cette

période de la guerre est fondatrice. Petite-fille du Président de la Cour d'appel de Paris, Suzanne assiste au procès de Pétain. Une page a dû se tourner à ce moment-là et rendre toute forme de compromission inconcevable. La résistance ne la quitte plus.

## Démocratisation scolaire

C'est en pleine guerre d'Algérie qu'elle réalise les distorsions entre des programmes d'histoire qu'elle trouve déconnectés, voire mensongers, et c'est en testant sur ses élèves les méthodes traditionnelles, élitistes, de la dissertation et du par cœur, qu'elle réalise à quel point tout cela est barbant, inutile, contre-productif<sup>(2)</sup>. Prise par les devoirs d'une jeune maman, Suzanne Citron ne publie que des articles et tribunes entre les années 1950 et la fin des années 1960. Beaucoup figurent dans la jeune revue née en 1945, les *Cahiers pédagogiques*, ou dans la revue *Éducation nationale*, aujourd'hui disparue. Ils traitent autant des pesanteurs des programmes que des pratiques ou des dysfonctionnements structurels de l'institution.

À cette époque, Suzanne se passionne pour les travaux des sciences de l'éducation et les écrits des psychologues dans la lignée de Piaget. La démocratisa-

tion scolaire – qui est au cœur des débats déjà sur l'école – est sa ligne de mire : l'enseignement de l'histoire doit devenir accessible à tous les élèves, en finir avec son élitisme, et procéder à son *Aggiornamento*. Le mot est lancé en 1967 dans la revue de la Société des Professeurs d'Histoire-Géographie (SPHG) avec un article intitulé « *Pour l'aggiornamento de l'histoire-géographie* »<sup>(3)</sup>. L'article fait mouche et est repris l'année d'après dans la prestigieuse revue des *Annales Économies, Société, Civilisations* et paraphé par Fernand Braudel, directeur de la revue qui affirme son complet accord avec les propos qui y sont développés. En substance, la critique dit ceci : les programmes encyclopédiques sont totalement désajustés de la recherche scientifique, ennuyeux, et en complète opposition à la vocation démocratique de l'école. Suzanne Citron y plaide ainsi pour une refonte de ces programmes à l'aune des sciences sociales et des travaux pédagogiques. A-t-elle été entendue ? L'époque, on le sait, est à la fébrilité pré et post-soixante-huitarde. L'école est percutée de plein fouet par le vent de Mai. Lycéen-nes et enseignant-es sont fortement mobilisé-es, et Suzanne n'est pas en reste : elle met en place des cours alternatifs, écrit, participe à des collectifs et est totalement



# on : une historienne pédagogue et critique

intégrée à des groupes de réflexion qui ont l'oreille ministérielle. La réflexion purement corporatiste n'est alors pas de mise : c'est tout un système qui doit être réformé, ce qui est notamment défendu au colloque d'Amiens en mars 68 mais aussi au colloque plus oublié de Sèvres en décembre, pour lequel, au culot, Suzanne était allée démarcher Edgar Faure qui l'avait chargée d'écrire, au nom du ministre, la déclaration d'ouverture !

Le premier livre de Suzanne Citron, au titre évocateur : *L'école bloquée*, paraît en 1971 dans la foulée de cette période, et synthétise ses réflexions globales sur le système éducatif. L'ouvrage est remarqué jusqu'à Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, les deux auteurs de *La reproduction* qui entrent en dialogue épistolaire avec Suzanne (les lettres sont conservées dans ses archives). Dans la tradition autogestionnaire, Suzanne y plaide pour l'autonomie des établissements, le décloisonnement des classes, la prise en compte des acquis des sciences de l'éducation et surtout pour la décentralisation d'une administration héritière de la période napoléonienne ; une obsession qui ne la quittera plus jusqu'à ses dernières et très récentes tribunes<sup>(4)</sup>.

## Le mythe national

Même si elle continue de se sentir concernée par ces sujets, c'est toutefois vers l'enseignement de l'histoire que se tournent les principales préoccupations de Suzanne à la fin des années 1980. Le contexte est à la politisation de la question de l'immigration et de l'intégration. La République connaît-elle une crise de l'intégration ? Y-at-il une spécificité de l'immigration coloniale et post-coloniale ? La laïcité est-elle mise en péril par la religion musulmane ? Toutes ces questions posées par les débats politiques et médiatiques – dans lesquelles nous sommes encore englués – se configurent à ce moment et interrogent la place de l'école et de l'enseignement de l'histoire traditionnellement tourné vers des

enjeux civiques et identitaires. Suzanne prend à bras le corps ce sujet et entame une longue réflexion sur ce qui deviendra en 1987 son ouvrage majeur : *Le mythe national*, réédité trois fois à ce jour.

Dans cet ouvrage, elle s'interroge sur le désajustement entre des programmes d'histoire encyclopédiques, franco-centrés, englués dans une matrice de récit national incubé sous la Troisième République et une réalité française ouverte à la diversité et à l'accueil de populations

scolaires dont l'auteure dépouille un nombre impressionnant sur une période s'étendant du XIX<sup>ème</sup> siècle aux années 1980. De la sorte, Suzanne Citron ne produit pas seulement une réflexion de nature historiographique, mais aussi un travail majeur sur l'histoire de l'éducation, montrant notamment que cette matrice du roman national perdue bien au-delà de la Troisième République.

C'est peu de dire que la réception académique est fraîche. L'ouvrage apparaît à la corporation des historien-nes comme trop militant, pas assez dans les clous ; argument décisif – et tellement encore usité – pour discréditer un travail dont on peut sans doute discuter quelques affirmations, mais qui ne cède rien aux exigences scientifiques. Quoi qu'il en soit, Suzanne Citron, peu soucieuse des mondantités du milieu, a toujours su maintenir vivants ces questionnements et articuler ses engagements et ses écrits.

L'un de ses livres, *L'histoire des hommes*, a d'ailleurs été écrit pour les adolescent-es ; il propose un autre récit que le mythe national, amarré à une histoire de l'humanité sur le temps long. Non contente d'une posture de chercheuse critique, Suzanne Citron avait donc aussi sauté le pas de la contre-proposition. Et ce ne fut pas la moindre de ses décisions courageuses, quand on sait le peu de vertus que le monde universitaire reconnaît à la vulgarisation. ●

LAURENCE DE COCK



venues d'ailleurs. Elle montre comment s'est construite cette narration d'un soi français quasi aveugle au monde qui l'entoure, surplombant, et rendant invisible la pluralité sociale et culturelle. Suzanne Citron s'attelle donc à formaliser une analyse très précise de la construction du récit national au XIX<sup>ème</sup> siècle, de son passage dans les classes et de ses pesanteurs. Ce faisant, elle pose la question d'une fabrique mythologique prompte à produire un sentiment d'appartenance nationale mais reposant sur des postulats historiques faux, à commencer par celui d'une « France toujours déjà là ». Son livre, *Le mythe national*, a ceci de particulier qu'il met en regard la production académique et les programmes et manuels

1) Une partie du discours de H.I. Marrou du 5 novembre 1942 est retranscrite ici : <https://blogs.mediapart.fr/michel-pinault/blog/081216/henri-marrou-avenir-imprevisible-et-lecons-de-lhistoire>

2) Sur l'histoire des pratiques pédagogiques en histoire, voir Laurence De Cock, *Sur l'enseignement de l'histoire, programmes, débats et pratiques*, Libertalia, 2018.

3) C'est aussi de cet article que tire son nom le collectif Aggornamento histoire-géographie fondé en 2011 chez Suzanne Citron

4) Suzanne Citron, *L'État français est-il républicain ?* [http://www.liberation.fr/debats/2016/04/27/l-etat-francais-est-il-republicain\\_1449025](http://www.liberation.fr/debats/2016/04/27/l-etat-francais-est-il-republicain_1449025).

# Neurosciences et éducation

Le 22 juin 2017, Jean-Michel Blanquer organise dans le lieu de formation des inspecteurs-trices de l'Éducation nationale un séminaire intitulé « CP 100 % de réussite : apprentissages fondamentaux en lecture et écriture ». L'invité vedette de cette manifestation est Stanislas Dehaene, directeur de l'unité de recherche de Neuroimagerie Cognitive de l'Université Paris Sud, et auteur d'un livre intitulé « *Les neurones de la lecture* ». Quelques mois plus tard, Jean-Michel Blanquer installe ce même Stanislas Dehaene à la tête du Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale, dont la composition fait la part belle aux chercheur-es en sciences cognitives et neurosciences.

**I**l se passe bien quelque chose autour des neurosciences et de l'éducation. Et ce quelque chose va bien au-delà de la simple fascination d'un ministre pour un champ particulier de la recherche : tant en Europe qu'aux États-Unis, des sommes importantes sont investies dans la recherche en neurosciences et l'idée de la possibilité d'une neuropédagogie ou d'une neuroéducation est de plus en plus revendiquée. Et ce, souvent, sans faire cas de l'apport des autres champs de recherche sur les questions éducatives, ou des savoirs professionnels des enseignants. Nous allons tenter ici de balayer un certain nombre des enjeux posés par les revendications des neurosciences en éducation.

## L'apport des sciences cognitives

Dans ses propos, Jean-Michel Blanquer utilise les termes neurosciences et sciences cognitives de façon quasi équivalente. Or, ces dernières ne se résument pas à ces premières. Construites en réaction à la conception behaviouriste alors dominante en psychologie, les sciences cognitives rassemblent plusieurs domaines de recherche aux modes d'interrogation du réel très différents : psychologie cognitive, linguistique computationnelle (avec un certain Noam Chomsky), philosophie, informatique, anthropologie cognitive et neurosciences.

Et si on doit aux neurosciences la démonstration de la plasticité cérébrale tout au long de la vie, qui est un argument fort pour le « tous capables » de l'éducation nouvelle, les principaux apports conceptuels des sciences cognitives en éducation viennent plutôt de la psychologie cognitive. Et ce tant d'un point de vue du fonctionnement général du cerceau (cerveau comme produit de l'environnement, comme machine à faire du social, cerveau comme machinerie statistique) que du point de vue de la modélisation du fonctionnement de la mémoire



(mise en évidence des différents types de mémoire), ou des processus de mémorisation (modèle de la profondeur de traitement qui démontre l'importance de la construction de liens profonds entre concept, savoirs, souvenirs pour permettre une meilleure mémorisation).

Mais, si ces apports sont indéniables, ils ne sont pas directement opérationnels en classe. Ils permettent d'orienter notre réflexion professionnelle, comme peut le faire la sociologie des apprentissages qui met en évidence les déterminants de la reproduction sociale à l'école. En cela, ils ne constituent pas une science de l'action.

C'est pourtant la prétention d'un certain nombre de neurobiologistes actuels que de faire des neurosciences la science de l'agir enseignant, qui dicte à la profession ses pratiques. Et là, il y a conflit. Il y a bataille pour l'hégémonie.

## Une guerre des savoirs qui utilise le discrédit...

Il y a même une guerre, donc. En tout cas si l'on se situe du côté de ces tenants d'une neuroéducation. Et ils la mènent à

plusieurs niveaux. D'une part par une délégitimation des autres champs de recherche ou des savoirs professionnels décantés et une survalorisation des résultats issus des neurosciences. D'autre part par la volonté d'imposer un mode d'interrogation du réel qui abîme le sujet étudié. Tout cela dessine une science de l'agir enseignant qui invisibilise le social et assujettit les pratiques professionnelles.

Commençons par le discrédit porté sur les autres champs de savoirs. C'est ce dont témoignent les propos de Stanislas Dehaene quand il dit « *je dis aux éducateurs : ne prenez pas les enfants pour des têtes vides que vous allez remplir, mais pour des systèmes abstraits capables d'apprentissage* ». Olivier Houdé, lui, qui voit dans les neurosciences « *une révolution de l'éducation* », estime que « *en 2018, on éduque encore trop souvent "en aveugle" des millions de cerveaux.* » Franck Ramus parle en évoquant les pédagogues « *d'opinions assénées par-dessus le comptoir* ». Il poursuit ainsi : « *Dans le domaine de l'éducation, chacun a un avis. Des milliers de livres ont été écrits, dans lesquels les opinions les plus contradictoires s'affrontent* ».

Ce procédé de dévalorisation des savoirs scientifiques issus d'autres champs et des savoirs professionnels est articulé avec une survalorisation des acquis récents des neurosciences, pour légitimer l'idée d'une neuroévolution. Or, on en est loin. Très souvent, ces découvertes jugées « révolutionnaires » confirment des acquis des sciences de l'éducation ou des savoirs professionnels, ou reprennent des découvertes anciennes en sciences cognitives en en identifiant le substrat biologique par le biais de l'imagerie cérébrale. Ainsi Stanislas Dehaene, dans son livre « *Les neurones de la lecture* », décrit « deux voies de traitement des mots, la voie lexicale et la voie phonologique, fonctionnent donc en parallèle, l'une soutenant l'autre », dont il identifie les zones du cerveau dédiées. Les sciences de l'éducation en avaient fait la démonstration il y a bien des années, au point que ces deux voies, directes et indirectes, faisaient déjà partie des programmes de 2002.

### ... impose un mode particulier de «faire sciences»...

« Seule la comparaison rigoureuse de deux groupes d'enfants dont l'enseignement ne diffère que sur un seul point permet de certifier que ce facteur a un impact sur l'apprentissage » dit Dehaene. Sur cette base, il a mené avec Édouard Gentaz une étude comparative entre deux groupes de 40 classes, le premier appliquant la méthode d'apprentissage de la lecture qu'il avait définie suite à ces recherches en laboratoire, fondée sur une conception syllabique stricte, le deuxième où la méthode de lecture était laissée à la libre appréciation des ensei-

gnant-es. Les résultats ne montrent aucune différence de performance.

Au-delà de l'appréciation sur les méthodes d'apprentissage de la lecture que l'on pourrait avoir, il y a un problème méthodologique de fond. Chaque science a son mode propre d'interrogation de son objet d'étude. Les sciences expérimentales n'utilisent pas les mêmes techniques et les mêmes paradigmes que les sciences sociales, l'histoire ou les sciences du climat. Il y a donc bien des façons différentes de faire science. Et le mode de «faire sciences» des sciences expérimentales ne peut s'appliquer comme cela dans les classes, parce que la multiplicité et la complexité des facteurs agissant dans une classe empêchent de déterminer un seul point de différence. Ou alors il faut impérativement abîmer le sujet d'étude, quitte à s'affranchir du réel.

En ce sens, les modes de «faire sciences» qui partent d'une analyse écologique du réel, dont la sociologie des apprentissages ou les didactiques, sont plus à même de rendre compte des déterminants agissant dans la réussite et l'échec scolaire. Parce qu'ils sont méthodologiquement plus armés pour identifier la multiplicité des facteurs intervenants.

### ...et invisibilise le social

Ce dernier aspect est certainement essentiel : les neurosciences, en particulier telles que formulées par les chercheurs évoqués, procèdent d'une invisibilisation du social. Pour citer Lahire, ces recherches décrivent et analysent des phénomènes du point de vue de leur universalité neurobiologique. Ce qu'elles étudient dans l'organisme individuel, c'est l'espèce. Et par là, elle rate les rapports sociaux, et donc l'analyse d'un des phénomènes majeurs de notre système scolaire qui réside dans les inégalités scolaires et le caractère socialement déterminé de ces inégalités.

Il n'y aurait pas de problème à cela si ces chercheurs

acceptaient de discuter à égalité avec les autres champs de production de savoirs. Mais l'acharnement qu'ils mettent à les dénigrer font, qu'au final, ce sont les moyens de penser et d'agir pour la démocratisation de notre système scolaire qui sont menacés.

Dans l'affrontement vis-à-vis des autres champs de savoirs que mènent un certain nombre de chercheurs en neurosciences pour ériger leurs domaines de recherche en science de l'action, en sciences prescriptrices de modes de faire classe, il y a plus qu'une question de suprématie d'une science sur les autres. Il y a ce que cela masque. Il y a ce que cela éteint dans notre métier. Il y a de l'idéologie derrière le conflit à l'œuvre.

Et il n'est pas étonnant que Blanquer cite autant qu'il le peut cette partie de la recherche et la place à des postes clefs pour orienter notre système éducatif. Car il y a une grande conformité entre la façon que ces chercheurs ont de fabriquer des savoirs sur l'école et du prescrit sur les pratiques enseignantes, et la vision qu'à Jean-Michel Blanquer de cette même école : sujets d'étude abîmés, invisibilisation du social, imposition de modes de faire classe construits en laboratoire contre les savoirs enseignants... Tout cela prépare une école encore plus inégalitaire qui passe par la mise au pas d'enseignants que l'on auraient privés des savoirs permettant d'agir pour démocratiser notre système scolaire. Et si un dialogue entre les différents lieux de fabrication de savoirs sur l'école, y compris les neurosciences, est indispensable, il faudra d'abord mener la bataille contre Jean-Michel Blanquer et les chercheurs, tenant d'une neuroéducation, dont il s'entoure. ●

ADRIEN MARTINEZ

(Un article plus complet sera disponible sur le site de l'École Émancipée).



PHOTOS : D. R.



PHOTO : D. R.

# La face cachée de la loi ORE

La loi « Orientation et réussite des étudiants » n'instaure pas seulement une sélection à l'entrée des universités : elle porte également en germe une hausse drastique des frais d'inscription pour les étudiant-es donc, de leur endettement. La comparaison avec les pays anglo-saxons montre sans ambiguïté quels sont les dangers d'une telle dérive.

**L'**université française est à un tournant. En instaurant la sélection à son entrée, la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE) consacre une approche marchande de l'enseignement supérieur. Dans un tel système, les universités-entreprises vont être amenées à se livrer une concurrence féroce afin d'attirer les « meilleur-es » étudiant-es – qui sont souvent celles et ceux issu-es de milieux plus favorisés et donc plus solvables, renforçant ainsi des inégalités sociales qu'il conviendrait au contraire de combattre – mais également les « meilleur-es » enseignant-es-chercheur-es – ce qui suppose de proposer une rémunération plus attractive aux heureux-ses élu-es.

Dotées d'une autonomie financière accrue depuis 2007 et l'adoption de la loi



PHOTO: F. PERRY / AFP - D. R.

relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), les universités doivent chercher de nouvelles ressources. La loi ORE, qui institutionnalise un système universitaire à plusieurs vitesses, combinée à la réforme du baccalauréat qui fragilise le caractère national de ce diplôme, prépare la prochaine étape du démantèlement de l'université en tant que service public, celle de la hausse des frais d'inscription, notamment au motif que l'excellence a un prix. Des expérimentations existent déjà et certaines universités ont commencé à introduire des frais d'inscription significatifs par l'intermédiaire des diplômes d'université (DU).

Face à un afflux croissant d'étudiant-es – le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation prévoit 150 000 étudiant-es supplémentaires à l'horizon 2026, dont 34 000 dès la – le gouvernement actuel se refuse à investir au bénéfice de sa jeunesse et promeut un modèle où l'étudiant-e devient l'auto-entrepreneur-e de ses études et devra, à ce titre, supporter une part toujours plus importante du coût de celles-ci. Sachant qu'à l'heure actuelle, près d'un-e étudiant-e sur deux (46 %) a une activité salariée et, parmi eux, 34 % ont un travail

à temps plein, la hausse programmée des frais d'inscription ne pourra conduire qu'au renoncement de certain-es d'entre elles ou eux à poursuivre des études supérieures – ou amènera, comme on l'a constaté aux États-Unis, les étudiant-es issu-es des milieux les moins favorisés à se tourner vers des études plus courtes – et à l'endettement croissant des autres.

## Les leçons de la dette étudiante à l'étranger

À cet égard, l'exemple des États-Unis devrait nous inciter à la plus grande prudence. En effet, 70 % des étudiant-es diplômé-es ont contracté un crédit pour financer leurs études. Au total, ce ne sont pas moins de 40 millions d'Américain-es qui ont un prêt étudiant, dont le montant moyen dépasse les 30 000 dollars. L'encours total de ces prêts atteint aujourd'hui plus de 1 400 milliards de dollars, un montant supérieur aux prêts automobiles et à ceux contractés par le biais des cartes de crédit. Or, dans une période d'accroissement du chômage et/ou de la précarité, l'entrée sur le marché du travail est retardée et l'on prolonge souvent ses études afin d'accroître ses chances de décrocher un emploi conforme à ses attentes. Cette situation,



combinée à l'augmentation des droits d'inscription, conduit inévitablement à la hausse du crédit étudiant qui, à son tour, impacte négativement la consommation. Celle des étudiant-es, car les remboursements grèvent largement leur budget, mais aussi celle de leur famille, les étudiant-es endetté-es restant plus longtemps chez leurs parents.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les défauts de paiement ont plus que doublé depuis 2008. En effet, près de 30 % des titulaires de prêts étudiants accusaient un retard de paiement de plus de 30 jours en 2014. Preuve que la dette étudiante est un fardeau, c'est que certain-es continuent à la payer même à la retraite : la dette étudiante des 65 ans et plus – qui a en grande partie servi à financer leurs propres études et non celles de leurs enfants ou petits-enfants – représentait en 2013 quelques 18,2 milliards de dollars contre 2,8 milliards en 2005.

La situation n'est pas plus reluisante au Royaume-Uni où 77 % des étudiant-es pourraient ne pas être en mesure de rembourser leurs prêts étudiants. Elle s'est particulièrement dégradée à partir de 2012 lorsque le gouvernement a décidé, afin de réduire la dépense publique, de diminuer le nombre de bourses accordées aux étudiant-es tandis que les universités étaient autorisées à fixer librement leurs frais de scolarité – qui peuvent désormais atteindre 10 000 euros par an en licence. Le résultat ne s'est pas fait attendre, comme nous le montre un rapport publié par l'*Institute for Fiscal Studies* (IFS) qui nous apprend que, à diplôme comparable, les étudiant-es les plus modestes quittent l'université avec une dette avoisinant les 65 000 euros, contre 50 000 euros en moyenne

## LA BULLE DES PRÊTS ÉTUDIANTS SERA-T-ELLE LA PROCHAINE À ÉCLATER ?

La crise des subprimes, commencée à l'été 2007, avait été déclenchée par l'incapacité des ménages à rembourser leurs prêts immobiliers, et la perte de valeur des biens correspondant. Les banques n'avaient pas pu se rembourser, entraînant des conséquences financières en cascade à cause des montages financiers qu'elles avaient opérés (titrisation). Le gonflement de la bulle étudiante aux USA ou en Grande-Bretagne fait craindre le même scénario<sup>(1)</sup>. Un retournement de conjoncture peut pousser les diplômés à accepter des salaires faibles et ne plus pouvoir rembourser leurs prêts. Aux USA, l'administration Obama a fortement développé les prêts publics, qui sont pour l'instant garantis. Mais D. Trump veut remettre en cause cette situation. Les conditions sont donc de plus en plus réunies pour un nouveau scénario de crise bancaire et financière.



PHOTO : D. R.

1) Hooper Emma, « La dette étudiante américaine, prochaine crise des subprimes ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2015/1 (n° 16), p. 131-133. DOI : 10.3917/rce.016.0131. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2015-1-page-131.htm>

pour les diplômé-es considéré-es comme les plus « favorisé-es ». Aujourd'hui, un-e étudiant-e britannique doit payer en moyenne, hors capital, plus de 6 000 euros d'intérêt sur la durée de son prêt. Pour les étudiant-es les plus endetté-es, la seule charge des intérêts peut même dépasser 45 000 euros, avec des échéances à plus de 30 ans.

## La dette étudiante comme outil de domination

La situation semble plus saine en France où l'encours de la dette étudiante ne représente que 3 milliards d'euros en 2013 et ne concerne que 12,5 % des étudiant-es (c'est tout de même 4,5 points de plus qu'en 2008 où ils n'étaient que 8%). Mais il convient de se méfier des apparences, car, si l'endettement des étudiant-es est beaucoup moins élevé qu'aux États-Unis, il n'en demeure pas moins croissant tandis que la précarité ne

cesse de gagner du terrain. Et, nul doute que les réformes actuelles, qui consacrent la marchandisation des études, sont autant de bombes à retardement qui frapperont durement les étudiant-es et leurs familles au porte-monnaie.

Contrairement au discours véhiculé, selon lequel l'endettement des étudiant-es serait un investissement qu'ils rentabiliseront au cours de leur vie active, l'expérience montre au contraire que la dette est un puissant outil de domination qui permet de discipliner la ou le futur-e salarié-e fragilisé-e par une obligation morale de rembourser, et le contraint à accepter toujours plus de sacrifices dans l'espoir de se libérer de son fardeau.

Face à cette dérive néolibérale de l'université, qui fait du savoir un investissement individuel marchand qu'il convient de rentabiliser, il faut au contraire réaffirmer que l'université a pour fonction principale de forger la réflexion critique des étudiant-es et de favoriser leur autonomie afin de les rendre aptes à s'épanouir au sein de la société, ce qui passe notamment par l'obtention d'un emploi conforme à leurs souhaits. L'université doit donc être vue comme un investissement collectif qui bénéficie à l'ensemble de la société et dont les retombées dépassent largement le cadre marchand. À ce titre, c'est un bien public qu'il convient de défendre et de renforcer, donc de financer collectivement. ●

ERIC BERR,  
MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN ÉCONOMIE  
À L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX



SOLIDAIRES ÉTUDIANT-ES MIRAI

**O**n est entré dans le « dur » concernant la volonté macronienne de changer le système de retraite en France. Après la nomination en septembre dernier d'un « Haut commissaire à la réforme des retraites » (HCRR !) en la personne de Jean Paul Delevoye (ancien ministre de Chirac et ancien président du CESE), se mène sous sa responsabilité et celle de la Ministre de la Santé une très longue phase de discussions (« concertation » à la sauce Macron) avec les partenaires sociaux jusqu'à l'automne 2018, débouchant sur un projet de loi soumis à débats et votes au premier semestre 2019.

Telle est la volonté de Jupiter qui poursuit son offensive en vue d'en finir avec ce qu'il reste de notre système de protection sociale qui, malgré toutes ses limites et les attaques qui l'ont miné, demeure encore un capital pour celles et ceux qui n'en ont pas. Il est prévu que ce nouveau système entre totalement en vigueur dix ans après le vote de la nouvelle loi. Même si tout n'est pas encore calé visiblement (retraite par points ou compte notionnel...), il se confirme qu'après avoir parachevé la destruction d'un code du travail relativement protecteur, Macron veut, toujours au nom de la « modernisation de notre société »,

en finir avec les « archaïsmes statutaires » qui pénaliseraient « celles et ceux qui veulent entreprendre » afin d'instaurer une « politique sociale privatisée ».

Il s'agit de refonder totalement le système de retraite par répartition. Une construction reposant sur la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle entre actifs-ves et retraité-es dans lequel les prestations versées sont financées pour l'essentiel par les cotisations sociales des employeurs et des salarié-es. Un système dans lequel le montant des cotisations et des prestations est négocié et connu d'avance.

C'est ce système, chargé de tous les maux dans les présentations du nouveau système, que Macron entend supprimer « au nom de l'équité », en avançant un argument « de bon sens » : « détruire les régimes spéciaux (sous-entendu : nids de privilèges), unifier le régime de la retraite entre toutes et tous et faire en sorte que « tout euro épargné ouvre les mêmes droits pour tous ». Comme il est beau le monde que Macron nous propose !

✓ « Chaque euro vaudra le même nombre de points »... C'est sûr



Manifestation des retraités à Dijon le 15 mars.

# UR NOS RETRAITES DEMAIN...

qu'à ce petit jeu-là il vaut mieux s'appeler Arnault ou Bettencourt...

✓ Plus prosaïquement, pour la masse des actifs-ves, on passe d'une logique de solidarité négociée et construite collectivement à une logique d'individualisation des systèmes de retraite. Fini la belle idée du « de chacun-e selon ses moyens à chacun-e selon ses besoins ». Retour en arrière, triomphe de l'individualisme égoïste et calculateur du « j'y ai droit ».

✓ Evidemment, dans un tel système, mieux vaut être en bonne santé et exercer une activité pas trop pénible, histoire de pouvoir continuer à travailler le plus tard possible pour accumuler un maximum de points. Et tant pis pour ceux et celles (surtout celles) qui n'auront pas été « capables » de conserver un emploi continu et à plein temps.



✓ Et finalement, pour couronner le tout, l'arnaque totale : car derrière l'apparence du maintien d'un système par répartition, si l'on sait combien on a payé (le nombre d'euros cotisés), on n'a aucune idée de ce que vaudra le point au moment de la liquidation de la retraite.

L'enjeu concerne tous les jeunes en étude, les salarié-es du privé comme du public et les retraité-es. Il y a un enjeu collectif lié aux valeurs que l'on veut voir exister aujourd'hui dans notre société, mais aussi profondément individuel, puisque chacune et chacun sera touché par les conséquences de la mise en place d'un tel nouveau système de calcul des retraites.

Dans cette période de mobilisations, portée par la grève durable des cheminot-es, une forme d'épreuve de force est bel et bien engagée. Elle oppose deux conceptions de la société. Celle à laquelle nous nous opposons, au service d'une minorité privilégiée, veut abolir toute forme de solidarité pour laisser la place aux seuls individus entrepreneurs d'eux-mêmes, guidés par la recherche de leur profit personnel, calculant sans relâche les coûts et bénéfices à retirer de chaque action entreprise et fiers de leur « réussite » individuelle. Il faut mettre en échec la politique libérale macronienne dont chaque élément est un maillon d'une chaîne unique. Et c'est sur chacun de ces maillons qu'il nous faut taper pour qu'une rupture advienne, et ce quelque soit le maillon qui casse.

Voilà pourquoi la bataille pour un système de retraite par répartition, solidaire, intergénérationnel, interprofessionnel, est une bataille déterminante pour l'avenir dont toutes et tous les actifs-ves ont intérêt à s'emparer sans tarder. C'est aujourd'hui, sans attendre, qu'il nous faut partout sur nos lieux de travail et de vie sociale expliciter les enjeux d'un système fondé sur les solidarités, même imparfaites, à l'opposé d'une logique assurantielle qui individualise et glisse vers la capitalisation. Il va nous falloir inlassablement expliquer que, sous couvert de simplification, c'est en réalité la volonté de mettre en place un système de retraite produisant une baisse encore plus forte des pensions futures, de manière automatisée, dans des conditions illisibles pour le commun des salarié-es. Telle est la fonction du dossier très complet que nous produisons. Une pierre dans la campagne unitaire d'explications et de mobilisations qu'il faut enclencher dès maintenant face aux organes médiatiques macroniennes.

Une victoire de Macron, et des capitalistes dont il est le mandataire, scellerait un recul historique pour la très grande majorité de la population. Un recul qui demanderait beaucoup de temps, de conviction et de sacrifices pour être résorbé. Et si nous parvenions à stopper cette offensive néolibérale, nous pourrions engranger d'autres reconquêtes... ●



JEAN-MARIE CANU ET  
LAURENT ZAPPI



PHOTO: D. R.

## COMMENT DIMINUER DRASTIQUEMENT LES PENSIONS...

**L**e système des retraites est constitutif de la construction d'un système de solidarité lié à la création de la Sécurité sociale en 1945 par Ambroise Croizat, ministre PCF, et fortement imprégné du programme de justice sociale et de solidarité du Conseil National de la Résistance. Cependant, il y a en fait 2 systèmes de retraites :

- > l'un pour le privé est directement inscrit dans les attributions de la Sécurité sociale,
- > l'autre concernant les fonctionnaires est lié au statut général de la Fonction publique et notamment à la loi du 19 octobre 1946.

La Sécurité sociale a un fonctionnement basé sur le principe de la solidarité et de la justice sociale. On a mis en place un système de cotisations sociales basées sur le travail et fondé sur la mutualisation des risques par le principe de la solidarité intergénérationnelle. Le principe est donc que l'on cotise proportionnellement à son salaire en fonction de ses moyens et que l'on reçoit en fonction de ses besoins pour la santé.

Depuis 1967, elle est organisée en 4 caisses nationales, dont la Caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) qui gère la branche vieillesse.

Pour la retraite, on cotise, comme actif-ve, en fonction de ses moyens dans une caisse qui finance les retraité-es, et plus tard les jeunes retraité-es seront financés à leur tour par les actifs-ves etc.... C'est un régime de solidarité où les actifs paient pour les retraité-es. Chaque salarié-e paie une cotisation proportionnelle à son salaire qui lui donne droit à une pension fixe correspondant à 40, puis 50 % de son salaire. C'est un système par répartition.

Mais cela était insuffisant, c'est pourquoi les syndicats se sont battus pour créer des complémentaires qui vont devenir des régimes de retraite dits complémentaires : l'ARRCO pour toutes et tous et l'AGIRC pour les cadres. Ces caisses deviendront obligatoires pour toutes et tous les salarié-es en 1972. Cette 2<sup>ème</sup> source de retraite est un système par points qui dépend du montant de la cotisation payée, de sa durée.

Dans la Fonction publique, le système n'est pas le même que dans le privé et les cotisations sont fictives. Il y a bien sur la feuille de paie une cotisation du salarié et une cotisation employeur (l'ÉTAT) mais ces deux « cotisations » ne tombent pas, comme pour le privé, dans une caisse spécifique fonctionnaires

*Le Medef à l'assaut de l'âge de départ à la retraite*





qui alimenterait ensuite le système de retraite, mais directement dans les recettes de l'État qui s'est engagé à fixer une pension à vie. Ce qui signifie que, si ces « cotisations » ne suffisaient pas à alimenter le « régime des pensions (du fait d'un déficit où les recettes de ces « cotisations » seraient inférieures aux pensions à payer), l'État a l'obligation de verser quand même une pension. C'est cela la spécificité du Code des pensions de la Fonction publique.

## Les arguments pour modifier les systèmes de retraite

Les arguments économiques et démographiques vont être les moteurs de la mise en cause des retraites dans les années 1990. Ils vont s'enrichir d'arguments idéologiques visant à modifier la perception du fonctionnaire et du retraité.

Le ratio démographique du Régime général, entre retraité-es et actifs-ves, se dégrade d'année en année. À titre de comparaison, il y avait 4,14 cotisant-es pour un-e pensionné-e en 1960, 3,80 en 1970, 2,68 en 1980, 1,88 en 1990 et 1,59 en 2000.

Le déséquilibre des caisses augmente pour des raisons économiques (chômage) et démographiques. Tout cela va « justifier », idéologiquement comme économiquement, le discours sur la diminution des pensions et l'augmentation du temps de cotisation sous le prétexte que l'État ne peut plus payer ou combler le déficit de la Sécurité sociale.

Quel que soit le ministre, Balladur, Juppé, Fillon, et aujourd'hui Darmanin, quel que soit l'arsenal idéologique de l'argumentaire, toutes les réformes, de 1983 à 2018, n'ont abouti qu'à une seule chose : la baisse drastique des pensions, en jouant sur l'allongement de l'âge de départ à la retraite, la durée de cotisations, la décote pour les retraites incomplètes, la non indexation des pensions sur les salaires et la création de taxes diverses pour l'immense majorité des retraité-es.



PHOTO: D.R.

## Les réformes Balladur en 1993

Cette réforme, qui n'a concerné que le secteur privé, s'est résumée à 4 mesures qui ont toutes pour objectif la baisse des pensions :

- la durée de cotisation nécessaire pour avoir droit à une pension à taux plein passe progressivement de 150 trimestres (37 ans et demi) à 160 trimestres (40 ans) ;
- la création d'une décote pour chaque trimestre de cotisation manquant (1.25 % par trimestre, soit 5 % par an).
- l'augmentation de la durée de carrière de référence : la pension était précédemment calculée sur les 10 meilleures années, durée qui sera progressivement portée à 25 années ;
- le changement du mode d'indexation des pensions de retraites. Elles seront désormais alignées sur l'inflation (mesurée

par l'indice des prix à la consommation), alors qu'elles étaient précédemment indexées sur l'évolution des salaires.

Ensuite, toutes les autres réformes n'ont fait que de généraliser au secteur public, les réformes de Balladur.

En 1995 Juppé a échoué à le faire, mais en 2003, malgré une mobilisation spectaculaire des fonctionnaires et notamment de la FSU, Fillon a généralisé les réformes Balladur à la Fonction publique. Par ailleurs on a commencé à aligner certains régimes spéciaux sur celui de la Fonction publique.

Et le retour de la gauche au pouvoir en 2012 n'a rien modifié. Au contraire, on est allé vers le recul du départ de l'âge à la retraite pour aller vers les 62 ans (sauf quelques exceptions), et on a augmenté le nombre de trimestres à fournir passant de 160 à 168.

A cela s'ajoute dans la Fonction publique un système par capitalisation de points autour de la RAFP mis en place par Fillon.

## Les conséquences

La conséquence majeure, c'est bien la baisse des pensions pour toutes et tous. En effet, beaucoup de jeunes galèrent avant de trouver un emploi vers 23 ou 24 ans ce qui leur porte l'âge de départ à la retraite à 65, 66 ans ou plus. Ils subiront donc une décote de 2 ou 3 ans s'ils veulent partir plus tôt (vers 63 ou 64 ans). Les femmes sont également pénalisées car elles ont souvent des carrières incomplètes et donc, à la pension réduite du fait des trimestres manquant, s'ajoutera la décote de 5 ou 25 %. Quant aux salarié-es mis au rebus avant 60 ans, ils-elles vivront d'expédients jusqu'à l'âge légal de leurs retraites, laquelle sera amputée des années où ils n'ont plus cotisé nulle part.

Sans compter l'injustice de la CSG non déductible, l'augmentation des frais médicaux, l'augmentation des dépenses courantes (gaz électricité eau...), ni l'augmentation des cotisations des mutuelles...

Il s'agit d'encourager tous les produits financiers qui visent à constituer un capital complémentaire de type assurance vie ou autres assurances épargne en individualisant au maximum le calcul de la retraite qui devient non un « droit à » mais un choix personnel.

Ces réformes des retraites ont bien été des régressions sociales qui voulaient casser le système de solidarité intergénérationnelle liée à la Sécurité sociale. D'essence libérale, celles-ci visent à individualiser les retraites. Les choix politiques consistant à refuser d'augmenter la part de richesse qui doit aller aux retraites, en privilégiant la diminution des dépenses, aboutit mécaniquement à un appauvrissement des retraité-es. ●

GILBERT DUMAS (69)

**Présentant ses propositions de réforme, notre prince de l'enfumage, Macron, nous dit : « Quels que soient le statut, la profession, le secteur, un euro cotisé donnera les mêmes droits ». Il s'agit ni plus ni moins d'aller vers un système dits à comptes notionnels, qui serait le même pour toutes et tous : salarié-es du privé, fonctionnaires, indépendant-es...**

**S**eront convoqués dans la propagande pour faire passer la pilule, pêle-mêle : l'équité et donc la fin des régimes spéciaux, l'opacité supposée des systèmes actuels et, « nec plus ultra, le credo Macronien en vogue : « je ne veux pas transmettre de la dette à la génération suivante ».

Et pour faire bonne figure, afin de couper l'herbe sous les pieds de ses détracteurs qui agitent l'avènement de la privatisation des retraites, il sera bien précisé que ce changement systémique relèvera toujours de la répartition.

Derrière cette présentation qui se voudra techniquement irréprochable, se cache une véritable révolution, dont la cohérence est à inscrire dans le projet politique macronien : changement de système, uniformisation des régimes, nouveaux modes de vie professionnelle ; ce n'est pas l'économie au service du social, c'est le social au service de l'économie.

## Allons y regarder de plus près !

Notre système de retraite du régime général est appelé par « répartition » pour indiquer que les pensions sont payées grâce aux cotisations vieillesse prélevées sur la masse salariale, et immédiatement reversées aux retraité-es. Ce système est à « prestations définies », c'est-à-dire dont les paramètres de calcul sont connus à l'avance des cotisant-es. Dépendant du pourcentage de cotisations pris sur la part socialisée du salaire, le système de retraite est de nature assez contributive. Il s'appuie sur le salaire de référence. Mais les pensions de réversion, le minimum retraite, la prise en compte des périodes de maladie ou de chômage, de droits familiaux atténuent ce caractère contributif par la solidarité mise en place entre les ayants droit.

Le régime à comptes notionnels est lui, un régime à cotisations définies : contrairement aux régimes par annuités, le taux de remplacement n'est pas connu. Ainsi, si chaque actif connaît le montant de son capital de points virtuel, il est impossible d'en déduire le montant de sa pension au moment de la liquidation. De plus, il introduit deux paramètres supplémentaires dans le calcul des pensions : l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie de chaque génération au moment du départ (voir encadré).

Entendu dans le sens de l'équivalence actuarielle (pour chacun-e, le total des cotisations de la carrière doit être égal au total des pensions), ce système accentue la contributivité (les mécanismes de compensation actuelles disparaîtront). Contributivité présentée comme solution idéale pour

# LES COMPTES NOTIONNELS OU CONTES NOTIONNELS POUR CEUX QUI CROIENT A



PHOTO: D.R.

aller vers l'équité. Redoutable instrument de délégitimation de la solidarité qui préparera les esprits à une future épargne-retraite individuelle, vers la capitalisation donc. D'ailleurs, les choses sont bien comprises : « D'un régime à l'autre, le système actuel n'est pas du tout cohérent. Si tous les régimes de retraite passaient en points, avec le même mode de calcul pour tous, on pourrait arriver à des rendements uniformes pour tous. De sorte que l'on a vraiment un lien entre ce que l'on reçoit à la retraite et ce que l'on a cotisé : actuariellement parlant, c'est vraiment la base de la plupart des régimes. Et fondamentalement, c'est beaucoup plus clair et plus pédagogique pour les cotisants » (Gilles Pestre directeur technique AGIRC-ARCCO). Finis, les éternels débats sur les « avantages » réels ou supposés dont bénéficieraient les retraité-es de telle ou telle profession !

## Un système au service de la mobilité

Selon les experts de l'OCDE dans leurs travaux sur les régimes à points, un tel système favoriserait l'emploi : « Il n'est pas efficient de limiter la mobilité professionnelle entre les secteurs (par exemple en raison de la durée d'acquisition des droits ou de la portabilité limitée des droits), car cet état de fait induit des rigidités de gestion de carrière et restreint les possibilités pour les travailleurs de s'adapter aux évolutions des secteurs d'activité et de tirer parti de nouvelles opportunités d'emploi. L'unification des régimes de retraite faciliterait ces choix et favoriserait la mobilité de la main-d'œuvre » (« Perspectives de l'OCDE sur les pensions », 2016). Conséquence induite, qu'à d'ailleurs fait valoir Macron dans ses arguments en faveur de la réforme : les personnes seraient davantage incitées à changer de statut, à passer plus facilement de la Fonction publique au privé par exemple, car elles n'auraient pas à redouter de voir leur retraite diminuée. En toute cohérence avec le dynamitage du Code du travail, de la réforme de la formation professionnelle.

L'espérance de vie, un nouveau paramètre de l'algorithme !

Concrètement, avec les comptes notionnels, plus l'espérance de vie est longue, plus la retraite est faible. La valeur du point est ainsi calculée chaque année en fonction de l'espérance de vie de chaque génération. Outre que cela revient à nier les différences d'espérance de vie entre classes sociales, cela aurait un effet désastreux pour les femmes, si ce paramètre était différencié selon le genre, compte tenu de leur espérance de vie plus grande.

## Appauvrissement des retraites et privatisation

Recul de l'âge de départ et appauvrissement global des retraité-es, telle est la logique du système à points, à cotisations définies, puisque ce sont les retraité-es eux-mêmes qui « ajustent » le régime par le biais des prestations. Dans tous les pays où le système a été mis en place, on a vu reculer l'âge de départ à la retraite. En Suède,





# UX FABLES

Les actifs peuvent partir dès 61 ans mais l'âge moyen auquel ils prennent leur retraite était de plus de 65 ans en 2014, contre moins de 60 ans en France, selon l'OCDE. En Italie, le phénomène est encore plus flagrant : l'âge de départ, qui était de 60 ans pour les hommes au milieu des années 1980 (55 ans pour les femmes), a dépassé les 66 ans et s'achemine vers les 67 ans, contre 62,9 ans en moyenne dans les pays de l'OCDE ! Et il devrait atteindre les 67 ans en 2019, en lien avec l'augmentation de l'espérance de vie. Le système même incite les individus à travailler plus longtemps. Les personnes qui souhaiteraient prendre leur retraite plus tôt pourront le faire, mais en contrepartie d'une pension plus faible. L'âge de la retraite ne devenant plus qu'un curseur, et non plus un coupeur.

Le blocage du financement public des retraites à un niveau de 13 % du PIB ouvre un espace pour les financements privés avec des systèmes à plusieurs étages, obligatoires ou facultatifs, et leur cortège d'inégalités.

Pour les assureurs ce système des comptes notionnels pourrait être le développement des produits d'épargne-retraite individuels. L'OCDE le souligne avec insistance : « Les régimes dans lesquels il existe un lien plus clair et direct entre les cotisations et les prestations (plans à cotisations définies) deviennent plus étendus. Par conséquent, les individus doivent maintenant prendre des décisions relatives à leur retraite et assumer les risques liés à l'épargne-retraite, tels que le risque d'investissement et le risque de longévité, qui peuvent entraîner une insuffisance du revenu de retraite. Ceci contraste avec les régimes de retraite à prestations définies, pour lesquels ces risques sont assumés par les employeurs ou par l'État ».

La porte ouverte à une véritable « privatisation » de la retraite. ●

SPRINGSFIELDS MARIN



Chaque salarié-e se voit enregistrer le montant de ses cotisations sur un compte dit « notionnel » car il n'est pas financier. Le montant de la pension sera ensuite proportionnel à ce capital virtuel actualisé, que l'on divise par un coefficient dépendant de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge de la génération à laquelle appartient le/la salarié-e. Le principe de la « neutralité actuarielle » selon lequel l'âge de départ à la retraite doit être neutre en termes de sommes perçues pendant tout le temps de retraite est appliqué. Cela substitue la notion de salaire différé à celui de salaire socialisé et renforce l'individualisation. Les cotisations versées chaque année donnent droit à des points qui sont accumulés tout au long de la vie active, et dont on fixe ensuite la valeur ce qui amplifie la correspondance entre la contribution personnelle du salarié pendant sa vie active et sa pension. Concrètement, on fait cotiser à un taux un quart plus élevé que le taux ouvrant les droits : si le nombre de points ouvrant des droits est calculé avec un taux de 6 % du salaire, le taux prélevé sera de  $6 \times 1,25 = 7,5 \%$ .

Le patronat a imposé dans les négociations récentes de l'AGIRC et de l'ARRCO que l'ajustement se fasse en diminuant le rapport entre la valeur du point et son prix d'achat, donc en baissant les retraites actuelles et futures. Ce système par points, fonctionnant pourtant par « répartition », crée l'illusion que la retraite est une forme d'épargne que le/la salarié-e retrouvera lors de son départ en retraite.

(SOURCE J.M. HARRIBAY - ATTAC)

## LES PROJECTIONS DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES : LE CHOIX D'UN LIBÉRALISME ASSUMÉ

Tous les ans, le COR publie son rapport sur l'avenir des retraites. Il s'agit d'une projection sur le très long terme : l'horizon annoncé est actuellement en 2070, donc, pour une population dont la majeure partie n'est pas encore née.

Cette projection est très différente de celle des années passées. En 2016, la prévision d'équilibre des retraites était prévue à l'horizon 2020, puis, en 2017, à l'horizon 2040. En dehors de l'absence totale de sérieux des éditeurs qui voient dans la détérioration des projections, une détérioration des régimes de retraites, comment expliquer ce changement projectif ?

Entre 2016 et 2017, d'abord, le COR s'est appuyé sur un nouveau rapport de l'INSEE qui fait le pari d'un allongement de l'espérance de vie après 60 ans, en particulier pour les hommes, et d'une baisse de la balance de migration de 100 000 à 70 000 migrant-es. Ces 2 hypothèses sont pour le moins à interroger. On observe malheureusement ces dernières années, un net ralentissement de la progression de l'espérance de vie du fait des problèmes de stress, de pollution atmosphérique, de qualité alimentaire. On ne peut que s'interroger sur une supposée baisse des migrations liées aux crises économiques, politiques et climatiques.

L'élément majeur des projections du COR concerne l'hypothèse d'une part de la richesse consacrée aux retraites en baisse. Il part du principe que la part du produit intérieur brut consacrée aux retraites doit baisser. Les recettes qui correspondent aujourd'hui à 13,8 % du PIB doivent diminuer pour atteindre 12,7 %. Les dépenses, avec 3 scénarios possibles liés à l'évolution de croissance, baisseraient aussi dans 3 cas sur 4.

Pour décrire simplement la pensée complexe des perspectives libérales : alors qu'il y aura plus de retraité-es, que la richesse globale se sera largement accrue, la part de cette richesse consacrée aux retraites doit baisser, donc les retraité-es seront immanquablement plus pauvres...

Donc, à partir d'un choix politique de diminuer la part consacrée aux retraites, le COR extrapole un déficit lié à cette baisse des recettes. Ceci en partant du postulat que certains facteurs ne peuvent évoluer, que les politiques d'austérité seront toujours là.

Il fait aussi sien le postulat de la fin de la dynamique vers l'égalité du taux d'activité des femmes. En 1975, il était de 59 % contre 97 % pour les hommes ; en 2016, il était de 83,2 % contre 93,7 % ; les prévisions stabilisent cet écart à 9,3 points en 2070 en France alors qu'il n'est que de 5 points en Suède.

Le COR postule le maintien d'un niveau de chômage très élevé pour atteindre 7 % en 2032. Soit peu ou prou les chiffres d'avant la crise du capitalisme de 2008. Il en est de même sur la baisse massive de l'emploi public en faisant siennes les suppressions d'emplois annoncées par Macron.

Il assume la Doha libérale visant à faire baisser la part des salaires dans la valeur ajoutée, qui devrait être de moins 3,5 % encore alors qu'elle ne représente aujourd'hui que 58 % de la valeur ajoutée (le reste pour les profits).

Au final, ce rapport du COR projetant les politiques austéritaires, maintenant un chômage de masse, renonçant aux politiques de répartition, montre surtout une chose : ceux sont les politiques libérales qui creusent le déficit des régimes de retraite.

En menant une politique visant à faire baisser le chômage de masse en baissant le temps de travail, en augmentant la part de la richesse pour les salaires, en augmentant l'emploi public et menant une politique visant à l'égalité face à l'emploi entre les hommes et les femmes, les régimes de retraites peuvent sans problème être équilibrés et même financer des retraites à taux plein, à 60 ans pour toutes et tous. ●

LAURENT CADREILS

## APRÈS LE GRIGNOTAGE, LE COUP DE HACHE !



*La réforme des retraites concerne les actifs-ves qui vont prendre leur retraite. A priori, car il serait étonnant qu'au bout d'un certain temps, les « ancien-nes » retraité-es ne soient pas traité-es de privilégié-es qu'il convient de dégrader. Par équité bien sûr... D'ailleurs, le processus est déjà engagé depuis plusieurs années.*



PHOTO: D. R.

société. Un écart significatif se creuse inéluctablement.

Autre grignotage, celui de la date de cette indexation. Au départ, c'était au 1<sup>er</sup> janvier, donc avec anticipation sur l'inflation prévue et rattrapage éventuel en décembre. Et puis, ce fut le 1<sup>er</sup> avril, et puis le 1<sup>er</sup> octobre. L'an prochain, ce sera fin décembre. Une année de perdue !

Enfin, ça devait arriver : depuis 2013, cette indexation est « gelée ». Partiellement rétablie en 2017 (0,8 % pour une inflation de 1,2 %), elle est de nouveau gelée pour 2018. Pour le privé, les complémentaires ARCCO et AGIRC sont gelées de façon indéfinie.

D'autres grignotages ont encore rongé les retraites. Ce furent successivement la CASA (0,3 % pour cette Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), et puis la perte de la demi-part fiscale pour les veufs/veuves et puis la fiscalisation du complément familial ...

### Le coup de hache !

Mais amuse-gueule que tout cela ! Cette année, Macron a lancé l'augmentation de 1,7 % CSG. Elle a en réalité une autre finalité, grave par ailleurs, la fiscalisation des cotisations sociales. Mais, elle a aussi la particularité de ne pas être, pour les seul-es retraité-es, un transfert, mais une perte sèche qui s'est vue dès la pension de janvier 2018 ! Le gouvernement met bien en avant qu'il y aura un seuil d'exemption qui exclurait 40 % des retraité-es. On cite généralement 1 200 €, bien ce soit un peu plus complexe selon la situation d'âge ou de couple. Mais l'argument a son revers : il révèle que 40 % des retraité-es sont en dessous de 1 200 € et qu'en prime, on a un gouvernement qui considère qu'avec une telle retraite, on est « aisé » ! Finalement, l'opération aura été assez dévastatrice politiquement.

Au-delà de la situation faite aux retraité-es, cette dégradation est une vraie question de société. On peut parler, au sens propre, de la paupérisation d'une large couche de la population, couche appelée démographiquement à s'étendre. Cette paupérisation a déjà et aura de nombreuses conséquences économiques et sociétales qu'il nous faudra prendre au sérieux. ●

JEAN-FRANÇOIS QUANTIN

**R**appelons d'abord que depuis 2003, les pensions de la Fonction publique et les retraites du secteur privé ont largement un destin commun. Les différences ne portent plus qu'encore un peu sur les conditions de liquidation ou la réversion. Mais ensuite, toutes les conditions d'évolution sont désormais largement communes. La principale différence (importante c'est vrai) est que la retraite du privé est composée de deux étages, la retraite principale et la complémentaire.

Rappelons aussi les effectifs. Sur un total de 16 millions de retraité-es, ceux de la FP d'État sont 2,4 (payé-es par l'État), ceux de la FP territoriale et hospitalière 1,3 (géré-es par la CNRACL), auquel-les il faut ajouter 2 millions de contractuelles, payé-es par la CNAV, avec l'IRCANTEC comme complémentaire.

### Le grignotage

Depuis 2003, toutes les retraites sont soumises au même régime d'indexation automatique. Une mesure vendue comme rassurante. Cette garantie, pendant quelques années, semble même un avantage par rapport à la stagnation du point d'indice des actifs de la FP.

C'est pourtant un trompe-l'œil. Il s'agit en effet d'une indexation sur l'indice des prix. Or, même faiblement (1 ou 2 %), le salaire moyen des actifs progresse chaque année. Ce qui veut dire qu'au fil des années le niveau de vie des retraité-es, nominalement indexé, s'érode de fait par rapport à celui de la

# Notre Dame Des Landes : la guerre aux « communs » a commencé

Le 9 avril dernier, en pleine négociation entre les différentes composantes de NDDL et la préfecture, le gouvernement a choisi l'affrontement avec les résident-es en déployant un dispositif policier quasi militaire impressionnant. Pourquoi une telle mobilisation humaine (et financière !) pour un enjeu somme toute assez modeste : sur l'ensemble des 1600 ha de la zone prévue pour l'aéroport, ce ne sont que 300 ha qui sont, au final, en jeu dans les discussions avec les zadistes. La question pour l'État n'était sûrement pas de faire « respecter le droit », mais bien de montrer ses muscles après l'abandon du projet d'aéroport, prendre une revanche sur un mouvement qui lui a résisté pendant plus de 10 ans, et ne pas laisser vivre des expériences alternatives à la logique capitaliste.

**L**es expulsions se sont déroulées alors que les négociations étaient en cours, et qu'elles semblaient être constructives, aux dires de la préfète de Loire-Atlantique elle-même. Les habitant-es de la ZAD avaient présenté les projets agricoles et artisanaux dans lesquels ils/elles se projettent et pour lesquels ils revendiquent l'usage de terres (cultures céréalières, production et transformation laitière, projet de fédération coopérative...) en présentant les personnes qui seraient en charge. Loin donc de l'histoire gouvernementale d'un mouvement refusant toute discussion avec l'État... L'intervention débute pourtant le 9 avril, alors que les habitant-es déposent les statuts d'association destinées à héberger les futures activités. À en croire la presse, la préfète a perdu la main au profit de la direction général des armées, soucieuse de régler ses comptes avec un mouvement qui l'a défait lors l'opération César en 2012, la 1<sup>ère</sup> tentative d'évacuation de la ZAD. De son côté, E. Philippe et E. Macron ont saisi l'occasion pour s'attirer les faveurs de l'électorat conservateur après avoir l'abandon du projet d'aéroport.

## Tuer dans l'œuf toute alternative aux rapports marchands

Les habitant-es de la ZAD ont des projets, qu'ils sont prêts à faire rentrer dans un cadre légal, mais ces projets ne respectent ni la logique propriétaire, ni la logique marchande. C'est donc bien leur nature même qui est inacceptable pour l'État.

Depuis plus de 10 ans les expérimentations font prévaloir la logique de l'usage commun, qui est une logique de soin et d'entretien, sur la logique propriétaire de prédation, au sein d'une démarche collective. « L'assemblée des usages » réunit depuis plusieurs années toutes les semaines des habitant-es, des paysan-nes, des naturalistes ou des riverain-es de la ZAD afin de prendre en charge la gestion collective des



terres et des espaces. Logique inacceptable pour E. Macron qui déclare sur BFMTV, à propos des zadistes : « Il y a des gens, ils ont une idée formidable, une idée fumeuse : ils ne paient pas les terres (...) ils ont un projet alternatif, c'est formidable, on ne paye plus rien, il n'y a aucune règle ! » C'est bien la même personne qui, aux étudiant-es en Inde, conseillait de « ne jamais respecter les règles ». Conseils réitérés lors d'un échange avec des étudiant-es américain-es : « Ne croyez pas ceux qui disent : "Ce sont les règles du jeu, ne questionnez pas les règles du jeu, cela a toujours été comme ça, vous devez suivre ces règles." C'est du bullshit ! » Le sous-titre est évident : dépassez les règles certes...mais restez bien dans le cadre capitaliste.

Ce nouvel enjeu de défense des communs que revêt la bataille pour la ZAD n'a pas eu le même écho que la lutte contre l'aéroport

dans nombre de mouvements « citoyens » ou au sein du mouvement syndical, même si les mobilisations en avril sont restées importantes. Une certaine tendance au légalisme l'a peut-être emporté sur la compréhension des enjeux qui se nouent : l'invention de nouvelles formes de relations sociales, de nouveaux rapports à la nature, et une logique alternative à la marchandisation du monde. Sans en faire un modèle et gommer ses aspérités, la ZAD, et ce qui s'y est construit, fait écho à des expériences isolées, mais nombreuses, où la recherche de sens et la construction de nouveaux rapports sociaux se fait ici et maintenant.

En ce sens, le combat pour les communs de la ZAD est un enjeu pour les mouvements de transformation sociale, en ce qu'il nous permet « de raconter une histoire qui tranche avec celle des néolibéraux, des militaristes et des nationalistes », car « la ZAD représente une vision essentielle de la politique : il ne suffit pas de dire non aux injustices et à la destruction du monde par le profit et les pollutions. Il faut faire advenir le monde que l'on veut défendre. Ces encoches où des gens se retrouvent pour construire un bel avenir sont importantes. »<sup>(1)</sup> ●

JULIEN RIVOIRE

1) Naomi Klein, Médiapart, 23 avril 2018



PHOTOS: LE JSL

# Où va le Venezuela de Maduro ?

*Après un premier article sur la situation au Venezuela paru dans notre numéro 68, nous donnons la parole à un autre point de vue.*

Pour comprendre la crise que traverse le Venezuela, il faut replacer la présidence de Maduro, élu en 2013, dans le processus de la « révolution bolivarienne » initié en 1998. Tâche relativement difficile dans un contexte international où le Venezuela est décrit soit comme une dictature par les gouvernements occidentaux et leurs médias, soit comme un modèle à défendre, marginalisant tout regard critique nuancé.

**L**e Venezuela chaviste a déjà connu une crise politique extrêmement violente en 2002. Mais il existe deux différences notables avec la crise politique ouverte en 2014. La première, c'est que ce sont les choix politiques de Chávez qui ont permis une résistance de masse, notamment avec l'octroi de droits nouveaux dès 1999. La deuxième, c'est que le coup d'État passé, Chávez a donné un coup de barre à gauche, notamment en organisant les programmes des missions, permettant l'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable, etc., dans les quartiers populaires qui en étaient exclus. C'est aussi la période de création de syndicats de lutte et de l'affirmation de multiples mouvements sociaux. Même si en 2003, le PIB s'effondre et la crise économique fait exploser le chômage et la pauvreté, le chavisme gagne les élections qui suivent. La crise économique ne s'est pas doublée d'un rejet politique, parce que la politique de Chávez s'appuyait sur la mobilisation populaire, et que le peuple défendait ce qu'il venait d'acquérir.

Mais après sa défaite électorale au référendum constitutionnel de 2007, le

chavisme va changer d'orientation. D'un côté, un gauchissement du discours sur le socialisme du XXI<sup>ème</sup> siècle. De l'autre, des politiques réelles sans aucune ambition de transformer radicalement le tissu économique ou les rapports sociaux au sein des entreprises. Commence à s'affirmer une couche sociale, la bolibourgeoisie, au sein de l'appareil d'État, des entreprises publiques et du Parti Socialiste Uni du Venezuela. Elle freine tout ce qui peut remettre en cause ses avantages nouvellement acquis du fait de sa situation au sein des institutions et des entreprises. Sans volonté de rupture, le pouvoir chaviste restera dans l'entre-deux.

## Les racines de la crise actuelle

Elles sont de plusieurs ordres : économiques, sociales et politiques. Pendant la période de 2007 à 2014, chaque fois qu'il a fallu trancher sur des points essentiels, le gouvernement a choisi de contenter le pouvoir économique et institutionnel. Trois exemples sont significatifs.

**a)** Lors de la crise bancaire mondiale de 2008, au sein de la BCV (Banque Centrale

du Venezuela) et parmi de nombreux économistes chavistes et latino-américains, une proposition a été émise : nationaliser les banques et créer un pôle public bancaire qui permettrait de contrôler les changes et limiterait la spéculation. Chávez a refusé et mis en œuvre une politique de rachat et de renflouement des banques en faillite sur les deniers publics. Cette politique a facilité la spéculation menée par les banques sur la monnaie nationale ainsi que la fuite des capitaux, notamment ceux accaparés sur le dos de la rente pétrolière. Lors de la période de transition entre Chávez et Maduro, des ministres et des courants de gauche ont dénoncé la corruption organisée avec PDVSA (*Petroleos de Venezuela SA*, compagnie publique d'hydrocarbures) – qui se chiffrait à plusieurs milliards de dollars – et ont demandé aussi que la rente pétrolière soit prioritairement utilisée pour développer l'économie nationale. La réponse a été leur exclusion du bloc au pouvoir.

**b)** Au sein des entreprises, alors que les nouveaux syndicats créés après le coup d'État de 2002 réclamaient le contrôle ouvrier au sein des entreprises, il a fallu attendre le 30 avril 2012 pour que soit élaboré un nouveau code du travail mais sans remise en cause du pouvoir patronal dans l'entreprise.

**c)** Enfin, sur le plan institutionnel, Chávez avait fixé l'objectif de créer un État communal, censé permettre une plus grande expression populaire grâce à la création de Conseils Communaux. En réalité, l'exécutif garde la main sur ces nouvelles institutions



puisqu'elles n'ont ni légalement le droit de décider des orientations générales, ni les moyens financiers autres que ceux octroyés par le pouvoir central.

Bien sûr la « révolution bolivarienne » a réalisé des avancées sociales importantes. Mais l'absence de transformation radicale, dans les sphères économique et politique, permet largement d'expliquer la profondeur de la crise actuelle et la capacité de nuisance de la droite locale pour déstabiliser le régime.

## Vers un Thermidor au Venezuela ?

En période de crise, la politique de l'entre-deux ne dure pas. Au Venezuela, elle a duré de 2007 à 2014. Puis, quand le prix du brut s'est effondré à partir de 2014, le Venezuela, dépendant presque exclusivement des ressources financières de la vente du pétrole, est entré dans une crise économique de grande ampleur. Avec l'obligation d'importer la plupart des produits manufacturés, vu la faiblesse du tissu productif, la pénurie s'est installée. À cela s'ajoute une stratégie patronale qui organise un véritable sabotage économique par la spéculation sur le Bolivar, le stockage de marchandises pour forcer la hausse des prix ou le marché noir.

En peu de temps, toutes les contradictions du chavisme sont apparues : le caractère rentier de l'économie, la puissance bien réelle du patronat vénézuélien et son pouvoir de nuisance, la spéculation organisée par les banques autour de la monnaie nationale, l'ampleur de la corruption, la verticalité du pouvoir, etc.

Mais avec Maduro, pas de virage à gauche. Au contraire, il va décider en novembre 2014 la création de zones économiques spéciales, territoires où l'intérêt économique prime sur tous les autres droits, démocratiques, environnementaux, sociaux, etc. Les entreprises, nationales comme étrangères, peuvent y exploiter le sous-sol à leur guise. Afin de participer au festin, l'État-Major des forces armées, pointe avancée de la bolibourgeoisie, crée en février 2016 la Compagnie Anonyme Militaire des Industries Minières, Pétrolières et Gazières. Parallèlement, on assiste à un durcissement du régime par concentration du pouvoir aux mains d'un exécutif qui accroît la répression contre tous les opposants, de gauche et de droite.

La décision de Maduro d'élire une nouvelle Assemblée Nationale Consti-

tuante le 30 juillet 2017 n'a été qu'une réponse purement tacticienne à la victoire de la droite aux élections des députés de décembre 2015. Composée à 100 % d'élus du bloc au pouvoir, l'ANC n'a pas ajouté de droits nouveaux pour le peuple. Par contre, elle a voté une loi sur la protection des investissements étrangers, dénoncée publiquement, notamment par l'écrivain proche de Chávez, Luis Britto Garcia, qui y voit la main « du lobby néolibéral ».

Sous le régime de Maduro, le peuple, sollicité pour aller aux urnes et soutenir le pouvoir, devient spectateur d'un affrontement entre deux couches sociales. D'un côté, la bourgeoisie « traditionnelle », qui pendant des décennies s'est accaparée la rente pétrolière, et de l'autre, une bolibourgeoisie qui s'est constituée dans les



entrailles du pouvoir et qui veut s'accaparer une part toujours plus importante du gâteau. Tout ceci explique la faible riposte populaire contre les mobilisations de la droite pendant les émeutes de 2017.

## Et maintenant ?

Des élections, notamment présidentielles, ont lieu le 20 mai 2018. Pour assurer sa victoire, Maduro a soigneusement écarté toutes les candidatures crédibles de l'opposition. Il ne reste que 5 candidats en lice, Henri Falcon (ancien chaviste qui a rejoint l'opposition), une candidature de gauche issue des rangs du chavisme, deux évangélistes et Maduro. Il a réussi cette manœuvre en profitant de la crise de la droite, qui a suivi l'échec des mobilisations de 2017 pour obtenir le départ du président. Deux orientations s'y affrontent. La première compte composer avec le gouvernement

et la seconde vise à le renverser par tous les moyens. Crise qui a éclaté au grand jour lors des élections régionales quand à droite, seuls les élus d'Action Démocratique ont prêté allégeance devant l'Assemblée Nationale Constituyente, dont la légitimité est pourtant niée par la MUD (coalition de l'opposition).

Mais la crise se fait sentir au sein même du bloc au pouvoir. La présidence a lancé un mouvement social, *Movimiento Somos Venezuela* (MSV), chargé de faire la promotion du Carnet de la Patrie, document censé faciliter l'accès aux missions boliviennes et aux CLAP (Comités locaux de ravitaillement et de Production). Organisé en brigades, ce mouvement s'est transformé en parti politique le 1<sup>er</sup> février 2018 et s'est appuyé sur des dissidents

qui avaient créé un parti politique autour de Luis Tascón. Présenté comme le « parti du président », le MSV traduit la volonté de Maduro de marginaliser le clan de Diosdado Cabello, qui contrôle le PSUV.

Ce conflit se déroule dans un contexte politique difficile et alors que se radicalisent les mouvements sociaux, notamment contre les conditions d'exploita-

tion des ressources dans les zones économiques spéciales et sur la question des salaires dont l'augmentation est bien moins rapide que celle des prix. Situation difficile que vit le peuple vénézuélien avec la pauvreté qui explose, une dette qui enfle, une inflation devenue incontrôlable, au point que le gouvernement a lancé une monnaie virtuelle, le *Petro*. Et tout ceci sous la menace permanente du gouvernement des USA qui veut liquider le régime en lien avec une partie de l'opposition.

Si dans les dernières années de Chávez, rien n'était totalement joué, le risque est grand de voir les années Maduro devenir celles de la fin du processus de la « révolution bolivarienne ». ●

**PATRICK GUILLAUDAT,**  
membre de France Amérique latine, auteur  
avec Pierre Mouterde de *Hugo Chávez  
et la révolution bolivarienne*.



# Journées intersyndicales

Cette année encore, ces journées ont rassemblé plus de 400 participant-es. Un succès qui confirme la nécessité pour les organisations syndicales de prendre en compte l'ensemble des questions féministes. Aperçu de la première journée.

## Femmes et espaces publics

Il est nécessaire de comprendre comment les rapports sociaux de sexe structurent les espaces publics, et les conséquences sur le quotidien des femmes, pour identifier des pistes d'action.

La géographe **Gaëlle Gillot** a apporté un regard international sur la mobilité des femmes, limitée dans le but de les « protéger », de contrôler leur sexualité. Dès le plus jeune âge, filles et garçons n'ont pas les mêmes usages de la ville, ni la même exploration. L'appropriation de la ville par les petites filles est cruciale car dans l'espace public on apprend à se socialiser, à prendre sa place. Où va le budget public ? Toutes et tous paient des impôts, mais les investissements sont inégaux. Quand on aménage les routes, c'est surtout au bénéfice des hommes. Il faut peser toutes les conséquences, l'égalité est un choix politique qui se construit.

**Corinne Luxembourg**, géographe également, a relaté un programme de recherche-action mis en place à Gennevilliers. L'évolution des villes, et notamment la création des espaces commerciaux périphériques, et celle des modes de vie (loisirs des enfants...) ont entraîné une augmentation des trajets des femmes, parce qu'on a réfléchi l'urbanisme de

façon fragmentée. Le droit à la ville ne se réduit pas à un droit d'accès individuel aux ressources (comme les aires sportives), c'est aussi le droit à exercer un pouvoir collectif sur les processus d'urbanisation. Les rencontres avec les habitant-es ont permis de produire des connaissances, puis de transformer la réalité par l'action.

**Ada Bazan**, de l'association *Quartiers du Monde* (qui fonctionne en réseau, de l'Amérique latine au Sénégal, du Maroc à Belleville...), a décrit des actions similaires, basées sur la cartographie sociale. Cela permet de travailler collectivement les représentations des lieux, de se concerter et de fixer un objectif pour une marche exploratoire (exemple de l'implantation d'un magasin), et ensuite de s'adresser aux pouvoirs publics. La démarche s'appuie sur des jeux, du théâtre forum, c'est très dynamique.

## Luttes féministes et mouvement ouvrier

L'historienne **Michelle Perrot** a retracé l'évolution du travail des femmes et de leur implication dans l'action syndicale, notamment au début du XX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle les résistances sont fortes : pour certains (Michelet, Proudhon), les femmes sont avant tout des mères et des ménagères, et les syndicats ne voient pas forcément d'un bon œil le travail féminin. En 1917, puis en 1936, les femmes sont très présentes, dans les grèves, les manifestations, les occupations d'usines. Puis elle nous a narré l'histoire de Lucie Baud (1870-1913)<sup>(1)</sup>, ouvrière tisseuse en soie-



rie dans la région de Grenoble qui a fondé un syndicat, mené des grèves importantes, et en a laissé un témoignage.

**Fabienne Lauret**, ouvrière, syndicaliste, féministe, a présenté son ouvrage *L'envers de Flins, une féministe révolutionnaire à l'atelier* (Syllepse ; préface d'Annick Coupé). À l'usine, Fabienne Lauret a découvert très vite le machisme. Active dans les grèves et les mobilisations, elle est entrée à la CFDT, autogestionnaire à l'époque, puis a fondé un MLAC pour mettre en relation les femmes en difficultés et les médecins pratiquant l'IVG. ●

CÉCILE ROPITEAUX

1) *Mélancolie ouvrière*, Michelle Perrot, Grasset 2012.



PHOTOS: D. R.



# Les femmes des 28 et 29 mars

## ENTRETIEN AVEC FANNY GALLOT

### Luttes ouvrières, féminisme et syndicalisme

Fanny Gallot est historienne, formatrice à l'ESPE de Créteil, militante de l'École Émancipée. Ses travaux portent sur les ouvrières en France, des années 1968 au très contemporain, sur les rapports entre syndicalisme et féminisme, sur le travail au prisme du genre.



F. GALLOT.

PHOTO: S.D.R.

#### Quelles luttes de femmes as-tu particulièrement étudiées ?

J'ai travaillé plus précisément sur les luttes des ouvrières à deux périodes chez Chantelle, entreprise de lingerie à Saint-Herblain, et chez Moulinex en Normandie, qui produisait du petit électro-ménager. La première correspond aux grandes grèves ouvrières des années 1970, grèves offensives pour l'amélioration des conditions de travail, qui comportaient aussi souvent des revendications salariales. La deuxième concerne les mobilisations des années 1990 et 2000 contre les fermetures de ces mêmes entreprises. De façon moins exhaustive, j'ai également étudié des épisodes marquants comme la rencontre de féministes avec des bonnetières de Troyes au début des années 1970 ou des mobilisations plus récentes, comme Lejaby, par exemple.

#### Les années 1970 ont vu l'apparition de revendications spécifiques à certaines « catégories » d'ouvriers, les femmes et les immigrés, qu'avaient-elles en commun ?

Nous avons co-écrit un article avec Vincent Gay, qui a travaillé sur les mobilisations de l'industrie automobile chez Citroën et Talbot<sup>(1)</sup>. Les femmes et les immigré-es sont au bas de la hiérarchie dans la division sexuée ou raciale du travail, ils et elles travaillent au rendement ou à la chaîne. Des revendications comparables naissent autour de la question de la dignité, avec l'enjeu de souligner qu'ils et elles ne sont pas des machines. Toutefois, les ressorts ne sont pas exactement les mêmes : les femmes subissent des humiliations constantes liées à leur corps, tandis que les immigré-es revendiquent des droits humains ou la liberté, en référence aux valeurs portées par la République française.

#### Comment les femmes ont-elles fait émerger les problématiques liées aux conditions de travail ?

Dans le contexte des années 1970, les organisations syndicales sont souvent dirigées par des ouvriers qualifiés, qui mettent en avant surtout les revendications salariales (avec quelques nuances entre la CGT et la CFDT). La question des conditions de travail émerge dans les mobilisations des femmes en lien avec l'exigence de dignité. Les femmes se trouvent au bas de l'échelle notamment parce que leurs compétences, comme la dextérité, la minutie, la rapidité, sont naturalisées. En 1971, le CNPF, ancêtre du MEDEF, prétend que les femmes sont adaptées naturellement aux tâches répétitives et simples. Ces ouvrières montrent que leurs compétences nécessitent une qualification, qu'elles ont appris à travailler, souvent depuis leur enfance, cela n'a rien de naturel. De même, c'est bien l'organisation du travail qui génère leurs « crises de nerfs ». Dans les années 1960, les syndicats ne comprennent pas que les femmes invoquent la péni-

bilité, alors qu'elles ne portent pas de charges lourdes. Ils ne prennent pas en compte la charge mentale : or la réalisation du travail à la chaîne nécessite de penser, il faut suivre la cadence, la tenir en permanence, c'est cela qui produit des crises de nerfs, parfois suivies d'arrêts de la chaîne et de grèves<sup>(2)</sup>.

Une autre prise de conscience est celle du continuum entre le travail professionnel et le travail domestique : la double journée des femmes influe sur les maux du travail à l'usine, et à l'inverse, les contraintes liées au temps impactent la gestion familiale (courses, relations aux enfants). Tout cela génère un stress permanent.



#### Comment le féminisme est-il venu bousculer le syndicalisme ?

Les années 1970 ont vu le développement de ce que les historiennes ont appelé la deuxième vague féministe autour du droit à la contraception et à l'avortement. À cette époque, les syndicats s'interrogent essentiellement sur la question du travail au féminin, et sont méfiants par rapport au féminisme, car ils considèrent qu'il divise le monde ouvrier, voire que les féministes sont surtout des bourgeoises. Peu à peu, ils vont commencer à parler de surexploitation des femmes. Se pose aussi la question de la domination masculine dans les syndicats, de la nécessité de promouvoir des femmes aux postes de responsabilité. Mais la

prise en compte des sujets touchant aux mentalités est plus lente : contraception, viol, prostitution... et elle ne se fait pas sans tensions. Il faudra attendre 1995, et l'énorme manifestation féministe qui verra l'émergence du CNDF pour que les organisations syndicales se déclarent enfin féministes. Aujourd'hui, les problèmes de sexisme dans les organisations ne sont toujours pas réglés et il est probable que des mouvements comme #metoo y auront également des répercussions. Sur un plan plus strictement syndical, les difficultés des femmes liées à la prise de parole et de responsabilité, au manque de confiance en elles, à leur double – voire triple – journée, sont devenues des questions centrales. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR  
CÉCILE ROPITEAUX

1) « Ouvrières et OS immigrés : des travailleur-se-s déqualifiés ? Les luttes pour la dignité des années 1968 aux années 1980 » in José Calderon, Lise Demailly et Severin Muller (dir.), *Les marges du travail et de l'emploi : formes, enjeux, processus*, Octares, 2016.

2) « La 'crise de nerfs', de la souffrance à la résistance ? », CLIO. Histoire, femmes et sociétés, 2009, n°29 « 68', Révolutions dans le genre ? », 2009, p.153-164

Il y a 50 ans commençait le joli mois de Mai 1968. Depuis, le débat n'a pas cessé sur sa signification et son apport. Nous poursuivons notre réflexion dans ce numéro, et ce jusqu'en juillet.

## Mai 1968, les femmes actives

La naissance du MLF, Mouvement de Libération de la Femme.



CRÉDIT PHOTO : RE-BELLES

Contrairement à une idée répandue, la deuxième vague féministe en France n'est pas née en Mai 1968 mais s'est engouffrée dans la brèche ouverte par ce grand mouvement social. L'acte de naissance public de ce « nouveau » mouvement fut le dépôt, par 9 militantes féministes, d'une gerbe de fleurs, sous l'Arc de triomphe, à la mémoire de la femme du soldat inconnu, le 26 août 1970. Acte impertinent et hautement symbolique qui a percé le mur du silence médiatique. Cette entrée en fanfares du Mouvement de libération de la femme, comme le baptise alors la presse, ne doit pas masquer les transformations et les blocages de la société française des années soixante qui en ont préparé l'émergence.

### Nouvelles aspirations des femmes du baby-boom

Au cours des « trente glorieuses », la génération du baby-boom va profiter de l'amorce du processus de démocratisation de l'enseignement secondaire et de massification de l'enseignement supérieur. Pour les filles de la petite bourgeoisie, c'est un vrai bouleversement : dorénavant, le mariage et les enfants ne constituent plus le seul horizon possible. Travailler n'est plus seulement une obligation comme pour les femmes des milieux populaires ; réussir ses études pour exercer une profession de son choix devient possible pour un cercle de femmes de plus en plus large.

Mais cette nouvelle autonomie se heurte encore à un statut juridique inégalitaire, des législations rétrogrades et une morale pesante. Le divorce est possible mais très mal vu dans une société encore très influencée par la religion catholique. Les jeunes garçons sont invités à avoir des « expériences sexuelles » pour se préparer au mariage ; les jeunes filles, doivent au contraire se préserver, pour éviter de « tomber » enceintes et devenir « filles-mères ». Même si, grâce au Planning familial, né en 1956 sous le titre consensuel de *Maternité heureuse*, des milliers de femmes et

de couples commencent à découvrir un moyen relativement efficace (le diaphragme) pour éviter les grossesses non désirées, les lois liberticides de 1920 et 1923, interdisant à la fois l'avortement et la contraception, continuent de faire leurs ravages. La question de l'avortement reste une question totalement « scabreuse », y compris au sein du mouvement ouvrier.

En effet, si la CFDT, née en 1964, prend de plus en plus en compte les revendications des femmes salariées, elle reste encore très marquée par ses origines chrétiennes. Les femmes y sont d'abord valorisées comme mères et les tabous sont nombreux avant et après 1968 concernant la contraception et plus encore l'avortement comme en a témoigné Jeannette Laot (1976).

Dans la CGT, sous influence du PCF, il n'est pas question non plus d'intégrer dans son programme revendicatif l'abrogation des lois répressives concernant la contraception et l'avortement. Là aussi les militantes doivent se « débrouiller » seules. Par contre, il n'y a aucun doute sur le caractère émancipateur du travail pour les femmes. En 1955, Madeleine Colin rejoint le bureau confédéral et le mensuel *Antoinette* est créé. Dans la CGT, les femmes y sont défendues comme « travailleuses, mères, épouses » et la confédération lutte pour des mesures « particulières » pour les femmes : des congés supplémentaires et la retraite à 55 ans pour tenir compte de leurs maternités et des charges ménagères. La défense de revendications « spécifiques » pour les femmes fait débat entre les deux confédérations.



On ne peut comprendre, néanmoins, l'ampleur des divergences entre le nouveau mouvement féministe des années 1970 et le mouvement ouvrier, si on ne revient pas sur l'influence considérable qu'a exercé le Parti communiste sur la gauche française jusque dans les années 1960. Son héritage stalinien l'a conduit à dénoncer de manière virulente en 1956 les partisan-es du « contrôle des naissances ». Celles et ceux-ci sont assimilé-es à des allié-es conscient-es ou inconscient-es de la bourgeoisie « débauchée » dont le but serait

# ices mais pas encore féministes !



d'affaiblir les rangs de la classe ouvrière en la privant de nombreux enfants et en la détournant de ses combats essentiels « pour le pain et le socialisme » comme le déclare Thorez en 1956. Cette position, qui a entraîné une rupture entre le PCF et nombre de militantes, notamment avec les médecins

les plus progressistes, s'est infléchi en 1965 quand le PCF a décidé de soutenir F. Mitterrand dès le premier tour des présidentielles. Par ailleurs, si le PCF valorise le travail comme facteur d'émancipation pour les femmes, celles-ci sont fêtées principalement comme mères dans l'Union des femmes françaises (UFF), organisation de femmes du PCF et c'est encore en tant que filles ou mères qu'elles sont appelées à se mobiliser pour la défense de la paix aux côtés de l'URSS censée représenter le modèle du socialisme.

Pendant l'action du Planning familial, qui commence à percer dans les médias et contraint le Conseil de l'ordre des médecins à infléchir sa position d'hostilité à la contraception, se répercute y compris sur le plan politique. Lors des élections présidentielles de 1965, François Mitterrand propose la libéralisation de la loi concernant la contraception sous l'influence d'un petit groupe de femmes, le Mouvement démocratique féminin, entraînant dans son sillage l'accord du PCF. Mais De Gaulle l'emporte. En 1967, la loi Neuwirth autorise enfin la contraception en l'encadrant strictement mais sans prévoir son remboursement. En outre, il est toujours interdit de faire de la publicité pour les contraceptifs (notamment la pilule) et il faut attendre 1972 pour voir sortir les décrets d'application, soit quatre ans après Mai 68.

La distance est donc encore grande entre le modèle de la femme indépendante annoncé par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième sexe* en 1949 et la réalité vécue par la majorité des femmes.

À la veille de 1968, les luttes féministes passées sont d'autant plus ignorées par la grande majorité des femmes qu'elles ont été systématiquement discréditées par le stalinisme au nom de la défense de la morale « prolétarienne » et de l'unité de la classe ouvrière.

Toute l'énergie de Mai 68 et celle du nouveau mouvement féministe ne seront donc pas de trop pour bousculer les interdits et les préjugés qui imprègnent encore la société et particulièrement ses représentant-es politiques.

## Mai 68 : la parole féministe inaudible

L'absence d'expression féministe significative au cours de Mai 68 peut sembler paradoxale car les étudiantes sont autant mobilisées dans les amphithéâtres ou les manifestations que leurs camarades masculins. Elles sont très nombreuses également à animer des comités d'action à l'université, dans les lycées ou dans les quartiers de nombreuses villes. Elles sont grévistes dans les entreprises. Souvent considérées comme des petites mains, elles auraient eu beaucoup à dire sur leur place dans ce mouvement et sur l'interprétation machiste de la « libération sexuelle ». Par ailleurs bon

nombre de jeunes femmes se sont politisées dans les années précédentes dans le soutien à la résistance algérienne, puis dans la lutte contre la guerre du Vietnam. Pourquoi n'ont-elles pas pris la parole pour faire entendre leur voix ?

Pour les jeunes étudiantes qui ont fait toute leur scolarité dans les lycées de filles, la mixité des réunions et des luttes est plutôt vécue comme une libération. De plus, dans les groupes politiques d'extrême gauche (pourtant en dissidence avec le PCF) domine l'idée que la lutte des classes est prioritaire, toutes les autres oppressions étant censées trouver leur solution dans la révolution. Les « héros » de l'époque, du moins dans les lycées et les universités, sont les jeunes hommes qui ne cessent de raconter leurs exploits lors des affrontements avec la police dans les rues de Paris notamment. Surenchère « viriliste » intimidante à plus d'un titre. Enfin le mouvement étudiant et plus généralement le mouvement gréviste

n'est pas organisé démocratiquement dans un système de délégué-es élu-es de la base au sommet qui aurait sans doute favorisé la présence d'un certain nombre de femmes parmi les porte-paroles. Or, l'ampleur et la radicalité des premières manifestations au quartier Latin, début mai, surprend tout le monde. Un cartel d'organisations (Mouvement du 22 mars, UNEF, SNESup, JCR etc.) prend la tête de la mobilisation. Même s'il y a des assemblées générales dans les lycées et les universités, elles ne concurrencent pas cette direction improvisée composée exclusivement d'hommes. À l'époque, la monopolisation de la vie politique par les hommes ne fait pas question, pas même chez les militantes. Au point d'ailleurs qu'aucune femme ne sera présente dans la délégation CGT pour les accords de Grenelle comme l'a rappelé M. Colin. Il faudra attendre 1986 pour que le mouvement étudiant contre la loi Devaquet élise, dans ses coordinations, une femme

parmi ses porte-paroles. Enfin, on peut constater que dans la plupart des mouvements sociaux, il y a souvent un certain décalage entre les débuts de ces mouvements mixtes et la prise de parole des femmes.

Il faudra plus de deux ans pour qu'après Mai 1968, des militantes politisées par l'expérience de ce grand mouvement social (et dont certaines étaient déjà féministes à l'époque) se retrouvent et forment

enfin mouvement. Mais comme on a pu le constater récemment, la lutte des femmes contre leur oppression est loin d'être terminée et garde toute son actualité. ●

JOSETTE TRAT  
(SYNDIQUÉE SNESUP)



PHOTOS / AFP/JACQUES MARIE



PHOTO : GETTY/IMAGES

Isabelle Thomas, une des porte parole du mouvement contre la loi Devaquet en 1986

Il y a 50 ans commençait le joli mois de Mai 1968. Depuis, le débat n'a pas cessé sur sa signification et son apport. Nous poursuivons notre réflexion dans ce numéro, et ce jusqu'en juillet.

## Le Mai 68 des enseignant-es<sup>(1)</sup>

**A** l'aube de la massification scolaire, l'Éducation nationale et ses syndicats amorcent une mue que Mai 68 confirmera. Croissance du supérieur et du second degré, place des étudiants-es et des lycéen-nes. Au plan syndical, la FEN (Fédération de l'éducation nationale), autonome depuis la scission CGT/FO en 1947, est hégémonique et structurée en tendances : le SNI est dirigé par UID (Unité indépendance et démocratie – proche des socialistes), le SNES par UA (Unité et Action – proche du PCF) et le SNES-sup par un courant proche de l'extrême gauche, alternatif aux deux précédents. Les militant-es de l'École émancipée (malgré une crise de la tendance) prennent avec d'autres, toute leur place dans cette montée révolutionnaire.

### Une vague du sup' au primaire

Dans l'enseignement supérieur, le nombre des assistant-es est passé de 8 000 en 1960 à 36 000 en 1970, soit le double ou le triple des professeurs ou maîtres de conférence selon les disciplines. Ils ne sont admis que depuis 1963 dans les assemblées de faculté et avec voix simplement consultative. Du coup, les hiérarchies sont bousculées, y compris dans les comités d'occupation qui préfigurent les futurs comités d'(auto-)gestion souhaités.

Les assemblées générales, uniques ou séparées, entre étudiant-es, enseignant-es et personnel technique ou ouvrier sont souveraines. Des contre-cours sont mis en place. Même les bastions réactionnaires de médecine et de droit sont touchés.

Dans l'enseignement secondaire, les catégories les plus mobilisées sont les « étudiant-es salarié-es » (les MI-SE, les élèves-maître-sses des Écoles normales primaires et supérieures), les maître-sses auxiliaires (20 % du personnel en 67-68, phénomène nouveau, dû à la massification récente). Dès le 6 mai, à Paris, quinze lycées sont en grève, mais les professeurs n'y sont pas pour grand chose. Le 10 mai, le SNES, sans parler de grève, appelle



à ne plus donner normalement les cours. Les syndicats ne comprennent pas toujours les nouveaux rythmes de mobilisation. Beaucoup d'établissements sont alors fermés. Nationalement, près de 400 lycées sont progressivement occupés. Dans ceux-ci, des comités de grève, ou d'action, auto-désignés ou élus, responsables devant l'assemblée générale des grévistes, se mettent en place avec des commissions (souvent mixtes : profs et grands élèves, plus rarement personnels non-enseignant, parents).

Les CAL (Comités d'action lycéen), apparus dès 1967, prennent de l'ampleur sur une centaine de lycées. Des coordinations de délégué-es d'établissement se mettent en place, organisent des piquets de grève, le lien avec les autres établissements, l'aide aux grévistes non-enseignant-es (y compris en leur prêtant main-forte).

Des expériences d'éducation parallèle avec ou sans les professeurs se déroulent mais plus modestement qu'en faculté où la pression des apprenant-es est plus forte.

Dans le premier degré, les institutrices et instituteurs des écoles urbaines organisent des brigades pour soutenir les collègues isolés-es et hésitant-es en zone rurale (accueil enseignant des enfants de grévistes, ravitaillement, occupations d'Inspections académiques pour aider les employé-es à partir en grève). Les élèves des Écoles normales organisent une rencontre nationale paritaire de délégué-es élèves, profs et directeurs. On note la séquestration d'une directrice autoritaire par son personnel.



Mai 68, à Perpignan.



BETTMANN ARCHIVE / GETTY IMAGES

## Question d'orientation syndicale

Ce sont les minorités, Unité & Action, *École Émancipée*, militants pédagogiques (ICEM-Freinet, GFEN), SGEN ainsi que des « sans appartenances » qui sont les plus actifs. Les militant-es de la nouvelle CFDT s'investissent aussi dans les nombreuses commissions de réflexion sur la pédagogie et les changements institutionnels. En effet, elles/ils bénéficient de liens organiques avec le reste du mouvement ouvrier et de structures unifiant les différents personnels de l'E.N., à l'inverse des structures corporatistes de la FEN malgré des tentatives locales pour s'en affranchir.

Ces minorités sont moins désarçonnées que les directions syndicales routinières par la participation décuplée aux assemblées. Mais les comités de grèves locaux sont souvent contrôlés par ces mêmes directions en raison des habitudes de délégation de pouvoir ou de concurrence boutiquière. Au plus fort de la grève, on a pu voir fonctionner des assemblées quotidiennes locales de secteurs (Éducation Nationale par exemple), puis de branche (Fonction Publique) échangeant expériences et revendications, mais sans être décisionnaires. La main restant « plus haut » aux directions syndicales en place.

Dans le Supérieur, les rapports de force entre progressistes et réactionnaires sont quasi en équilibre dans la bataille idéologique. Partout ailleurs, la FEN et sa culture syndicale sont hégémoniques mais, paradoxalement, il y a moins de conflits entre le public et le privé (qui rejoint rapidement la grève), qu'au sein même du public. De par son existence unitaire et bien que n'ayant pas signé l'accord CGT-CFDT de 1966, la FEN joue souvent un rôle de lien entre les diverses confédérations mais aussi entre celles-ci et les organisations de jeunesse.

## Les états-major syndicaux bousculés ... débordés ?

Le SNESup a 5000 adhérent-e-s alors que la FEN en a 450 000 ! L'importance qu'il va prendre, le rôle d'avant-garde qu'il va jouer est dû autant à sa place au cœur de la révolte étudiante qui démarre les événements qu'à la direction que choisissent de lui faire prendre ses responsables. Son secrétaire, Alain Geismar, 29 ans, comme Jacques Sauvageot pour l'UNEF, est au PSU. Ils deviennent porte-parole, de fait, d'un mouvement que nul ne contrôle vraiment. C'est le SNESup qui permettra à la FEN de rester plus ou moins en prise avec les événements. Il appelle à la grève dans l'Enseignement supérieur dès le 4 mai, ce que ne font ni la CGT, ni le SGEN. La FEN essaie, sans succès, de négocier des deux côtés lors de la Nuit des barricades. Le SNESup a toujours un temps d'avance. Il appelle, le 14, à l'occupation des facultés. Le 16, Geismar s'élève contre le souhait du SNES d'engager des pourparlers avec un ministre qui a perdu toute légitimité. La FEN, comme sa minorité U & A, en sont, à ce moment là encore, à discuter d'une journée d'action départementale de la Fonction publique pour le 30 mai et d'une manifestation du CNAL (Comité



national d'action laïque) pour le 16 juin. Le SNES, lui, est calé sur une grève second degré pour le 24 mai.

Dans le même temps, les grèves sont en train de se généraliser. Le 19, le SNI appelle à ne plus dispenser d'enseignement « selon les emplois du temps habituels » et le 20 au soir, devant la multiplication d'appels à la grève de ses syndicats, la FEN appelle « à cesser totalement le travail à partir du 22 mai », sur la base d'une proposition de « grève générale non limitée » que le SNES lui avait faite deux jours avant. Elle l'accompagne de la demande de « favoriser l'accord rapide des syndicats et des partis de gauche sur un programme de gouvernement ». Elle sera la seule à lancer un tel mot d'ordre, pourtant mis auparavant en discussion par d'autres.

Ainsi, après hésitation, la direction de la FEN décide d'être représentée à Charléty le 27 mai par la présence silencieuse de Louis Astre qui néanmoins interviendra. La CGT, le PCF, le SNES refusent d'y aller, la CFDT est divisée. À Charléty, les négociations de Grenelle, auxquelles la FEN avait fait des pieds et des mains pour participer, sont huées. Le lendemain, la FEN essaie de rallier – en vain – l'UNEF à la manifestation de la CGT (convoquée pour faire contre feu à Charléty) à laquelle participe le SNES.



Alain Geismar, secrétaire général du syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup).

Le 29, après l'évaporation de De Gaulle, la FEN, sentant une « possibilité de bascule politique » contacte les partis de gauche mais c'est « un dialogue de sourds », « une rencontre évanescence et sans contenu », « une absence de toute perspective concrète », selon ses représentants.

Après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, elle propose, sans succès, à ces partis, des candidatures uniques et, aux syndicats, de rejoindre la proposition de manifestation de l'UNEF pour le 1<sup>er</sup> juin.

L'École Émancipée qui, le 23 mai, avait déclaré que le combat revendicatif était aussi un combat politique contre le régime gaulliste, et s'était prononcée pour « des réformes mettant en cause les structures de la société capitaliste », condamne l'arrêt du « combat d'ensemble » au profit de « négociations branche par branche, entreprise par entreprise » qu'elle estime affaiblir le rapport de force et, en « provoquant une reprise fractionnée du travail » et contribuer à « démobiliser les travailleurs ». Y compris dans ce secteur, la reprise aura lieu en ordre dispersé : la FEN et le SNI appellent à la reprise le 6 juin, le SNES le 10. ●

JEAN-PIERRE DEBOURDEAU<sup>(2)</sup> (SYNDIQUÉ SNUIPP)

1) Un article plus développé dans « La France des années 68 » (Ed. Syllepse. 2008).

2) Jean Pierre Debourdeau. La crise de l'École Émancipée (1964-1969). P. 102-118.

(Dissidences n° 4. Mai 68. Monde de la culture et acteurs sociaux dans la contestation.)

# Mai 68, actualité éditoriale d'un souffle révolutionnaire

Cinquante ans après mai 68, son aura n'est pas entamée malgré les coups de boutoir de tous les pourfendeurs des révolutions qu'ils ne peuvent pas comprendre. L'histoire n'a pas encore digéré ce moment clef de la France et du monde. Le passé n'arrive pas encore à être submergé mais parvient encore à se conjuguer au présent.

Luc Ferry et les « nouveaux philosophes » – s'en souvient-on ? – dans les années 1980, défendaient le capitalisme mondialisé permis par, affirmaient-ils, la destruction des valeurs traditionnelles qu'ils situaient en mai et après. Une manière d'éteindre le feu de la révolution sociale... *a posteriori* et sans argumentation. Dans le même temps, le thème de la mort de Marx faisait florès.

Romain Goupil et Daniel Cohn-Bendit – « Dany le Rouge » !? – proposent, à leur tour, une relecture totale avec un film sur le bilan de Mai que personne n'a vu mais qui les fait beaucoup parler. Pour complaire à Macron et brûler leur jeunesse, ils osent ériger un monument à leur propre bêtise, à leur propre reniement. Pour comprendre l'initiative, il faut se souvenir que le président de la République avait proposé de commémorer Mai 68 pour, après Sarkozy en 2007, l'enterrer sans doute définitivement sous un déluge de recueils. L'opération a raté du fait même de l'acuité des luttes sociales actuelles. Le cadavre bouge encore. La momie perd ses bandelettes pour faire un retour espéré. Face aux « lectures » réactionnaires et anhistoriques pour transformer ce mouvement en prolégomènes du libéralisme économique des années 1980 ou le réduire à une « révolte adolescente », les témoignages, la méthode historique, la sociologie se combinent pour montrer que « la flamme de mai n'est pas éteinte », comme l'écrivent les responsables du recueil « Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu ».

## Souvenirs encore brûlants

Les chapitres mêmes permettent de dresser une sorte de périodisation pas forcément acceptée par tous. Antoine Artous, dans le dossier consacré à cette époque par la revue *Contretemps*, argumente sur la place de « Mai 68 dans le court 20<sup>ème</sup> siècle » en rappelant les différents débats qui ont agité la gauche et, en particulier, l'extrême gauche.

Les témoignages permettent de dire à hauteur d'hommes, la singularité de l'événement et par là même, de combattre tous les préjugés, les stéréotypes qui courent sur mai. À hauteur de femmes aussi, qui prennent conscience de leur condition et de la nécessité de s'organiser, et d'enfants, marqués par ce moment d'arrêt total qui ressemble aux contes de fées lorsque le temps se fige et qu'il fait bon s'arrêter pour prendre la dimension de la violence de son quotidien. Il fallait cette révolution, une insurrection ouvrière et étudiante pour savourer le murmure du temps.

C'est aussi ce que nous fait ressentir, de manière brûlante, la lecture du « journal des barricades » de Pierre Peuchmaurd, paru dès novembre 68 et réédité pour la première fois par une heureuse initiative des éditions Libertalia. Connue pour avoir été par la suite poète et éditeur dans la constellation post-surréaliste, l'auteur avait 20 ans à l'époque. En rupture d'études, il vécut intensément les journées de mai dans le quartier latin à partir du 6 mai. Son texte témoigne de l'irréalité d'un temps suspendu qui semble s'être emparé de la Sorbonne et Normale Sup avant le réveil douloureux du jeune anarchiste qui, à l'aube « fasciste » du 25 mai, se dit amèrement que Paris était à prendre et ne l'a pas été.

Tout en recul, le témoignage de Jean-Christophe Bailly, autre acteur de mai, écrit 35 ans après et qu'il se décide enfin à publier malgré son caractère fragmentaire et inachevé, est tout aussi frappant. La mémoire a du mal, nous dit l'auteur, à appréhender « cette période (...) tourbillonnaire ». Réflexion mélancolique et sinieuse au cours de laquelle il note que « Mai 68 fut une convergence,

[et que] c'est comme si des milliers de petites rigoles avaient abouti au même point, formant un lac d'impatience qui ne pouvait que déborder. »

## Le lien entre le collectif et l'individuel

« *Changer le monde, changer sa vie* » est un titre qui résume allègrement le lien entre le collectif et l'individuel. Plus rien ne sera comme avant, ni pour la société française en l'occurrence, ni pour les individus qui ont vécu ce moment comme un processus de transformation totale. Jusqu'à présent, un pan d'analyse avait échappé aux investigations, les parcours des militantes et militants issus-es de Mai 68. Sous la direction d'Olivier Fillieule, Sophie Bérout, Camille Masclat et Isabelle Sommier, avec le collectif *Sombrero* et par le biais du dépouillement d'environ 300 questionnaires, des profils apparaissent. Si, sans surprise, la plupart des jeunes gens et jeunes filles se retrouvent dans les fonctions publiques, particulièrement dans l'enseignement, les regroupements thématiques permettent, via une analyse du contexte social, industriel, politique, de dresser une typologie. « *Syndicalistes* », « *Les gauches alternatives* », « *Les féministes* » – pour citer les titres de chapitres – donnent une vision de mai 68 « et ses vies ultérieures », pour à la fois retracer le contexte et les ruptures dues aux crises, aux restructurations et dresser une sorte de « *Portrait de famille(s)* », pour reprendre le titre de la postface.

Les éditions Syllepse avaient publié, en 2008, « *La France des années 1968* », un recueil de contributions passé un peu inaperçu à l'époque, qui s'essayait à retracer les ondes de choc du basculement dans tous les domaines y compris le rock – musique de la jeunesse mondiale de ce temps – et le jazz, le « free jazz » devenant la musique d'une partie de cette génération. « *Les Utopiques* », la revue de réflexion de Solidaires, reprend, en partie, l'article de Jacques Kergoat publié dans ce livre collectif pour ouvrir « Mai 68, ce n'était qu'un début... ». 319 pages pour tenter de couvrir les multiples entrées et sorties posées par l'extraordinaire quotidien. De Caen, la révolte ouvrière de la Saviem et d'autres entreprises à majorité de travailleuses au « Retour sur mai 68 », en passant par Lip, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Sénégal, l'Uruguay, Prague... sans oublier le cinéma, les luttes des homosexuel-les, le féminisme... la revue offre une sorte de panorama de la révolution et de sa capacité à faire changer le monde et soi-même.

De la longue liste des études historiques sur 68, on sait d'ores et déjà que celle de Ludvine Bantigny, publiée cette année, fera date. S'appuyant sur un impressionnant volume d'archives dépouillées dans des départements aussi divers que celui du Nord, de la Creuse ou des Bouches-du-Rhône, cette étude magistrale s'essaie à restituer l'événement dans son extraordinaire pluralité. Certes, on sait bien que le mouvement ne peut être réduit à sa seule dimension étudiante et qu'il est aussi celui de la plus grande grève ouvrière de l'histoire de France mais l'historienne nous montre à quel point ces différents mondes de la société française, loin d'être étanches, ne cessent de se mêler : ils ont été nombreux les jeunes ouvriers participant à la commune étudiante, tandis que le monde de l'usine n'était pas imperméable à l'agitation étudiante. Plus encore c'est toutes les strates de la société, dans toutes les régions du pays, des villes plus ou moins grandes aux campagnes que le mouvement s'est fait sentir. La fresque ainsi dépeinte dessine un événement qui ne cesse d'interroger cinquante ans après par son ampleur et sa puissance.

Il reste pourtant un « mystère de mai 68 », comme le titrent Antoine Artous et Francis Sittel dans le dossier de la revue *Contretemps*. Un mystère qui tient, pour citer Isaac Johsua, dans le fait qu'il a eu lieu. Pourquoi a-t-il eu lieu ? Question centrale qui, pour le moment, n'a pas de réponse définitive. Une construction en devenir pour dévoiler les causes d'une révolution qui n'a pas eu, depuis, d'équivalent. Témoignages d'Alain Krivine et de Jacques Sauvageot – décédé le 29 octobre 2017 –, analyses de Daniel Bensaïd, publiées dans *Critique Communiste* à l'origine, de Pierre Sorlin, historien du monde contemporain, sans oublier ceux déjà cités. Réfléchir sur mai 68, c'est aussi se donner les moyens théoriques et pratiques de voir le monde tel qu'il s'est transformé pour construire des alternatives au capitalisme. ●

NICOLAS BÉNIÈS ET STÉPHANE MOULAIN

Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu, Les éditions de l'Atelier/Médiapart, Christelle Dormoy-Rajramanan, Boris Gobille et Erik Neveu (dir.), 477 p, 29,90  
 Changer le monde, changer sa vie, Enquête sur le militantes et militants des années 1968 en France, Olivier Fillieule, Sophie Bérout, Camille Masclat et Isabelle Sommier (dir.), Actes Sud, 1 118 p, 28  
 Plus vivants que jamais, Pierre Peuchmaurd, Libertalia, 126 p, 8  
 Un arbre en mai, Jean-Christophe Bailly, Seuil, 72 p, 10  
 « Mai 68, ce n'était qu'un début... », *Les Utopiques* n° 7, Printemps 2018, Syllepse, 317 p, 10  
 « Dossier mai 68 », *ContreTemps* n° 37, avril 2018, Syllepse, 191 p, 13  
 1968, De grands soirs en petits matins, Ludvine Bantigny, Seuil, 459 p, 25  
 Mai 68, actualité éditoriale d'un souffle révolutionnaire





- **Mai 68 par celles et ceux qui l'ont vécu**, Les éditions de l'Atelier/Médiapart, Christelle Dormoy-Rajramanan, Boris Gobille et Erik Neveu (dir.), 477 p, 29,90 €
- **Changer le monde, changer sa vie, Enquête sur les militantes et militants des années 1968 en France**, Olivier Fillieule, Sophie Bérout, Camille Masclat et Isabelle Sommier (dir.), Actes Sud, 1 118 p, 28 €
- **Plus vivants que jamais**, Pierre Peuchmaurd, Libertalia, 126 p, 8 €

thématiques permettent, via une analyse du contexte social, industriel, politique, de dresser une typologie. « Syndicalistes », « Les gauches alternatives », « Les féministes » – pour citer les titres de chapitres – donnent une vision de Mai 68 « et ses vies ultérieures », pour à la fois retracer le contexte et les ruptures dues aux crises, aux restructurations et dresser une sorte de « Portrait de famille(s) », pour reprendre le titre de la postface.

Les éditions Syllepse avaient publié, en 2008, « La France des années 1968 », un recueil de contributions passé un peu inaperçu à l'époque, qui s'essayait à retracer les ondes de choc du basculement dans tous les domaines y compris le rock – musique de la jeunesse mondiale de ce temps – et le jazz, le « free jazz » devenant la musique d'une partie de cette génération. « Les Utopiques », la revue de réflexion de Solidaires, reprend, en partie, l'article de Jacques Kergoat publié dans ce livre collectif pour ouvrir « Mai 68, ce n'était qu'un début... ». 319 pages pour tenter de couvrir les multiples entrées et sorties posées par l'extraordinaire quotidien. De Caen, la révolte ouvrière de la Saviem et d'autres entreprises à majorité de travailleuses au « Retour sur mai 68 », en passant par Lip, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Sénégal, l'Uruguay, Prague... sans oublier le cinéma, les luttes des homosexuel·les, le féminisme... la revue offre une sorte de panorama de la révolution et de sa capacité à faire changer le monde et soi-même.

De la longue liste des études historiques sur 68, on sait d'ores et déjà que celle de Ludivine Bantigny, publiée cette année, fera date. S'appuyant sur un impressionnant volume d'archives dépouillées dans des départements aussi divers que celui du Nord, de la Creuse ou des Bouches-du-Rhône, cette étude magistrale s'essaie à restituer l'événement dans son extraordinaire pluralité. Certes, on sait bien que le mouvement ne peut être réduit à sa seule dimension étudiante et qu'il est aussi celui de la plus grande grève ouvrière de l'histoire de France mais l'historienne nous



PHOTO : JEAN CLAUDE SEINE



BRUNO BARBEY - PARIS, SORBONNE UNIVERSITE / MAI 1968

montre à quel point ces différents mondes de la société française, loin d'être étanches, ne cessent de se mêler : elles et ils ont été nombreux-euses les jeunes ouvrier-es participant à la commune étudiante, tandis que le monde de l'usine n'était pas imperméable à l'agitation étudiante. Plus encore c'est toutes les strates de la société, dans toutes les régions du pays, des villes plus ou moins grandes aux campagnes que le mouvement s'est fait sentir. La fresque ainsi dépeinte dessine un événement qui ne cesse d'interroger cinquante ans après par son ampleur et sa puissance.

Il reste pourtant un « mystère de Mai 68 », comme le titrent Antoine Artous et Francis Sittel dans le dossier de la revue *Contretemps*. Un mystère qui tient, pour citer Isaac Johsua, dans le fait qu'il a eu lieu. Pourquoi a-t-il eu lieu ? Question centrale qui, pour le moment, n'a pas de réponse définitive. Une construction en devenir pour dévoiler les causes d'une révolution qui n'a pas eu, depuis, d'équivalent. Témoignages d'Alain Krivine et de Jacques Sauvageot – décédé le 29 octobre 2017 -, analyses de Daniel Bensaid, publiées dans *Critique Communiste* à l'origine, de Pierre Sorlin, historien du monde contemporain, sans oublier ceux déjà cités. Réfléchir sur Mai 68, c'est aussi se donner les moyens théoriques et pratiques de voir le monde tel qu'il s'est transformé pour construire des alternatives au capitalisme. ●

NICOLAS BÉNIÈS ET STÉPHANE MOULAIN



- **Un arbre en mai**, Jean-Christophe Bailly, Seuil, 72 p, 10 €
- « Mai 68, ce n'était qu'un début... », **Les Utopiques n° 7**, Printemps 2018, Sylleps, 317 p, 10 €
- « Dossier mai 68 », **ContreTemps n° 37**, avril 2018, Syllepse, 191 p, 13 €
- **1968, De grands soirs en petits matins**, Ludivine Bantigny, Seuil, 459 p, 25 €



# Formation professionnelle : « libéral, nous voilà ! »

**« L'élévation du niveau de qualification ne doit plus être un dogme. » Cette phrase d'anthologie, extraite du Contrat de plan normand, résume à elle seule la doxa du patronat et des forces politiques qui mettent en œuvre leurs volontés sur la formation professionnelle.**

Le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a été récemment présenté.

Il pose l'apprentissage au centre du dispositif, comme LA réponse en termes de formation à la nécessaire – selon le patronat – adéquation formation/emploi. Il prévoit la fusion des financements patronaux de la formation professionnelle continue (salarié-es et demandeurs-euses d'emploi) et de l'apprentissage. Ce dernier pourrait lui aussi contribuer à ladite formation continue, sachant que la limite d'âge pour être apprenti-e est portée de 27 à 30 ans.

Il confie aux branches professionnelles, en lieu et place des régions, la création et la régulation des CFA (centre de formation des apprentis). Cela promet une concurrence sauvage pour les secteurs les plus « porteurs », au détriment notamment de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Il s'agit pour les auteur-es du projet de sortir l'apprentissage d'un « système administré » pour construire une « régulation plus réactive de l'offre » de formations.

Il confie l'orientation scolaire aux régions, ce qui devrait amener celles-ci à déléguer au moins en partie cette mission à des prestataires privés, avec interventions renforcées des « professionnels de la profession » (comme prévu d'ailleurs par la réforme du lycée). Accompagnée de la disparition programmée du réseau des CIO, cette contre-réforme aboutirait à une « orientation » des élèves comme des salarié-es, étroitement utilitariste et soumise aux besoins immédiats des entreprises.

Il bâtit un parcours de formation continue marqué par l'individualisation et la mise en concurrence des organismes de formation, et encore et toujours l'adéquationisme. Chaque salarié-e disposerait en effet d'un compte personnel de formation « rénové » qui ne serait plus libellé en heures de formation mais en euros (500 euros par année d'activité, plafonné à 5 000 euros). Cela s'accompagnerait d'une « application » lui permettant de savoir quelles formations correspondent aux

besoins des entreprises de sa région et de connaître les résultats de ces formations en matière d'insertion. Un véritable « drive » de la formation continue donc !

## Quel avenir pour la formation professionnelle ?

On le voit, les questions de formation initiale et de formation continue se percutent largement dans ce projet de loi. Il est d'ailleurs prévu de s'appuyer largement sur les *Campus des métiers et des formations*, véritables laboratoires de ce mélange des genres car basés sur les coopérations entre établissements publics, CFA et entreprises pour profiter des plateaux techniques... des établissements publics.

Il n'est plus question de développer une formation émancipatrice dans un cadre socialisé, mais de consommer individuellement des formations accessibles sur un marché, selon un parcours individualisé, que ce soit en formation initiale ou en formation continue, dont l'individu justement serait le seul responsable. Et selon une logique strictement utilitariste basée sur des compétences pouvant être découpées ou regroupées entre elles à l'infini. Ainsi, l'organisme

quadripartite qui devrait être créé pour coiffer le dispositif annonce clairement la couleur en portant le doux – et très managérial – nom de « *France Compétences* ».

La victime désignée de cette évolution est bien sûr la formation initiale professionnelle sous statut scolaire dans les lycées professionnels, en attendant, dans un second temps, le tour des formations technologiques : généralisation des formations, préparation à l'apprentissage renforcée en collège, multiplication des mixités de parcours – une année sous statut scolaire suivie d'une année en apprentissage – et, nous l'avons vu, concurrence effrénée des CFA privés.

Il est plus qu'urgent que la FSU se dote d'une ligne claire et surtout alternative à ce détestable « air du temps » en affirmant la nécessité :

➤ d'une formation initiale émancipatrice sous statut scolaire jusqu'à 18 ans, excluant la soumission de mineur-es au monde patronal, sur la base d'un lycée polytechnologique ;

➤ du développement d'un véritable service public de la formation continue des adultes, qui pourrait s'appuyer sur le développement du réseau des GRETA et bien sûr, sur la titularisation des personnels qui y interviennent. ●



PHOTOS : D.R.